

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire DCB / janvier 2016

**Le roman populaire, objet  
patrimonial ? Les collections de  
romans populaires et de  
paralittérature dans les bibliothèques  
francophones**

**Émeline Pipelier**

Sous la direction de Fabienne Henryot

*La corrida de l'amour*

## **Remerciements**

*Ma reconnaissance va tout d'abord à Fabienne Henryot, pour l'attention qu'elle a portée à ce sujet et au déroulement de cette étude.*

*Je tiens également à remercier les professionnels qui ont accepté de partager avec moi leur expérience et leurs opinions au sujet de ce délicat sujet qu'est le roman populaire : Catherine Cauchard (Bilipo), Sophie Manavella (Bibliothèques municipales de Chambéry), Fanny Friant (Bibliothèque Européenne du Roman Populaire) et Jacques Migozzi (Université de Limoges).*

*C'est également avec gratitude que je peux mentionner ici le nom de Sophie de Casanove, diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, qui a accepté avec beaucoup d'enthousiasme de répondre à mes nombreuses questions au sujet de l'exposition « Même pas peur ! Voyages dans d'autres mondes » organisée par le Manoir de Kernault et sur la place des genres de l'imaginaire dans le paysage éditorial actuel.*

*J'adresse également une pensée chaleureuse à ma famille et à mes amis, qui m'ont soutenue durant la rédaction de ce mémoire, ainsi qu'à la dynamique et chaleureuse promotion DCB25.*

*Un remerciement tout particulier va enfin aux membres de l'Association le Temps des Rêves, toujours présents, quoi qu'il arrive.*

### **Résumé :**

*Le roman populaire, objet éditorial né au XIXe siècle et caractérisé par une production de masse et la recherche d'un public défini et ciblé, ainsi que par son organisations en genres (roman sentimental, roman policier, science-fiction, etc.) reste en grande majorité un objet méprisé. Cette étude s'interroge sur son caractère patrimonial, qui peut paraître de prime abord paradoxal, puisque le roman populaire n'est pas pensé par ses producteurs comme un objet pérenne. Un panorama de la présence du roman populaire et des paralittératures dans les bibliothèques francophone permet tout d'abord de comprendre comment les bibliothèques préservent et valorisent cet objet ; on interroge ensuite, en s'appuyant sur un cadre théorique et les propos de professionnels, sur le statut patrimonial du roman populaire et la manière dont il a pu, ou pas, y accéder. Dans un second temps, les problématiques de conservation et de valorisation de cet objet atypique sont abordées ; enfin, on propose des pistes pour la préservation de la production actuelle de paralittérature.*

*Descripteurs : roman populaire ; paralittérature ; patrimoine culturel*

**Abstract :**

*The french « roman populaire » (popular novel) is an editorial object born in the 19th century, organized in several genders (science-fiction, detective novel, fantasy, romance, etc...). It can be described as a part of the mass culture. This study is about the place that take the collections of popular novels in european french-speaking librairies (France, Belgium, Switzerland) and about considering the status of popular literature as cultural heritage.*

*Keywords : popular literature, novels, cultural heritage*

**Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE ROMAN POPULAIRE .....</b>	<b>17</b>
<b>Qu'est-ce que la littérature populaire ? .....</b>	<b>17</b>
<b>Édition et éditeurs populaires .....</b>	<b>18</b>
<i>Naissance de l'édition populaire .....</i>	<i>18</i>
<i>Âge d'or et mutations .....</i>	<i>19</i>
<i>Bons livres et mauvais livres : les publics du roman populaire .....</i>	<i>20</i>
<b>Une forme moderne du roman populaire ? .....</b>	<b>20</b>
<b>Défense et illustration des « mauvais genres ».....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEU DES COLLECTIONS DE ROMANS POPULAIRES FRANCOPHONES.....</b>	<b>23</b>
<b>Bibliothèques spécialisées.....</b>	<b>23</b>
<i>La Bibliothèque Européenne du Roman Populaire (BERP).....</i>	<i>23</i>
<i>La Bibliothèque des Littératures Policières (Bilipo).....</i>	<i>25</i>
<i>La BILA (Chaufontaine).....</i>	<i>27</i>
<i>La Maison du Roman Populaire (L'Hay-les-Roses).....</i>	<i>28</i>
<i>Un cas à part : les bibliothèques de musées.....</i>	<i>28</i>
<b>Quelques exemples de fonds spécialisés.....</b>	<b>30</b>
<i>Brève typologie des fonds spécialisés .....</i>	<i>30</i>
<i>Le fonds Ellen Constans (SCD de Limoges) : un fonds de collectionneuse... </i>	<i>31</i>
<i>Le fonds de la Bibliothèque Populaire de Chambéry (Médiathèque Jean- Jacques Rousseau) : l'héritage d'une bibliothèque populaire .....</i>	<i>32</i>
<i>La Noiraude (Médiathèque de l'Îc, Pordic) : un fonds littéraire spécialisé</i>	<i>33</i>
<b>Le roman populaire dans les fonds non-spécialisés : une présence difficile à quantifier .....</b>	<b>33</b>
<i>Le cas de la Bibliothèque Nationale de France .....</i>	<i>34</i>
<i>La présence du roman populaire et de la paralittérature dans les collections de lecture publique .....</i>	<i>35</i>
<b>Bilan .....</b>	<b>36</b>
<i>Une apparente diversité .....</i>	<i>36</i>
<i>Un public en grande partie spécialisé .....</i>	<i>37</i>
<i>Un climat difficile .....</i>	<i>37</i>
<b>CHAPITRE 3 : LE ROMAN POPULAIRE AU COEUR DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION .....</b>	<b>39</b>
<b>Le roman populaire, candidat à la patrimonialisation ? L'apport du cadre législatif et théorique.....</b>	<b>39</b>
<i>Les textes de loi .....</i>	<i>39</i>
<i>Patrimoine et patrimonialisation : aspects théoriques .....</i>	<i>40</i>
<b>Un processus de patrimonialisation ? L'enseignement des pratiques professionnelles .....</b>	<b>42</b>
<i>Les conditions de communication et de consultation, un indice de la patrimonialisation du roman populaire .....</i>	<i>42</i>
<i>Les critères de sélection .....</i>	<i>43</i>
<i>Critères matériels, critères intellectuels.....</i>	<i>45</i>

<i>Un objet en voie de patrimonialisation ?</i> .....	46
<b>CHAPITRE 4 : CONSERVER ET VALORISER LE ROMAN POPULAIRE</b> .....	<b>50</b>
<b>Des problématiques spécifiques de conservation</b> .....	<b>50</b>
<b>La valorisation, créatrice de reconnaissance</b> .....	<b>51</b>
<i>Les contenus produits par la bibliothèque</i> .....	51
<i>La valorisation scientifique</i> .....	52
<i>La numérisation et la présence numérique</i> .....	52
<i>L'action et la médiation culturelles</i> .....	53
<b>CHAPITRE 5 : PRÉPARER LE PATRIMOINE DE DEMAIN : POUR UNE PATRIMONIALISATION COMPLÈTE DU ROMAN POPULAIRE ?</b> .....	<b>57</b>
<b>Le manque de légitimité des paralittératures : une situation impossible à résoudre ?</b> .....	<b>57</b>
<b>Roman populaire et lecture papier : un type de document en voie de disparition ?</b> .....	<b>60</b>
<b>Quelles solutions ?</b> .....	<b>61</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>63</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>65</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>71</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>79</b>

## *Sigles et abréviations*

BERP : Bibliothèque Européenne du Roman Populaire  
BILA : Bibliothèque des Littératures d'Aventures  
Bilipo : Bibliothèque des Littératures policières.  
BMC : Bibliothèque Municipale Classée  
BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale  
BnF : Bibliothèque Nationale de France  
CCFr : Catalogue Collectif des Bibliothèques de France  
IMEC : Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine  
SCD : Service Commun de la Documentation

## INTRODUCTION

---

« On a mis dans ma chambre une vieille commode achetée chez un brocanteur, elle est en bois sombre, avec une épaisse plaque de marbre noir, des tiroirs ouverts se dégage une forte odeur de renfermé, de moisi, ils contiennent plusieurs énormes volumes reliés en carton recouvert d'un papier noir à veines jaunâtres... le marchand a oublié ou peut-être négligé de les retirer... C'est un roman de Ponson du Terrail, *Rocambole*. Tous les sarcasmes de mon père... "C'est de la camelote, ce n'est pas un écrivain, il a écrit... je n'en ai, quant à moi, jamais lu une ligne... mais il paraît qu'il a écrit des phrases grotesques... 'Elle avait les mains froides comme celles d'un serpent...' c'est un farceur, il se moquait de ses personnages, il les confondait, les oubliait, il était obligé pour se les rappeler de les représenter par des poupées qu'il enfermait dans ses placards, il les en sortait à tort et à travers, celui qu'il avait fait mourir, quelques chapitres plus loin revient bien vivant... tu ne vas tout de même pas perdre ton temps..." Rien n'y fait... dès que j'ai un moment libre je me dépêche de retrouver ces grandes pages gondolées, comme encore un peu humides, parsemées de taches verdâtres, d'où émane quelque chose d'intime, de secret... [...] "Qu'est-ce qu'il arrive à Natacha ?" J'entends une amie venue dîner poser tout bas cette question à mon père... mon air absent, hagard, peut-être dédaigneux a dû la frapper... et mon père lui chuchote à l'oreille... « Elle est plongée dans *Rocambole* » L'amie hoche la tête d'un air qui signifie : « Ah, je comprends..." Mais qu'est-ce qu'ils peuvent comprendre... »<sup>1</sup>

Cet extrait d'*Enfance*, où Nathalie Sarraute oppose son engouement pour la lecture de *Rocambole*, de Ponson du Terrail, roman emblématique de la littérature « populaire » et sérielle de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, aux réticences bourgeoises de son père face à cette forme de « mauvaise » littérature est représentative de la manière dont a été – et est toujours, considérée la littérature populaire : romans populaires d'hier, avec leur mauvais papier et leurs couvertures colorées, vendus à des prix bas au sein de collections dédiées ; paralittérature – ou même « infralittérature » — d'aujourd'hui, regroupant ces « mauvais genres » (fantasy, science-fiction, fantastique, policier, roman sentimental, roman du terroir...) encore peu connus et parfois dévalorisés par les professionnels.

Le possible statut patrimonial du roman populaire, objet méprisé en son temps, est un fait qui ne va pas de soi. En effet, de prime abord, les deux termes semblent en totale opposition : d'un côté, l'image de collections pérennes et sanctuarisées, souvent prestigieuses (livres anciens, ouvrages précieux, textes faisant partie des canons littéraires, ouvrages faisant état d'une démarche artistique...), de l'autre, des livres qui n'ont pas été conçus pour être conservés, aussi bien d'un point de vue matériel (avec des matières premières de mauvaise qualité) que d'un point de vue intellectuel (textes et auteurs choisis n'ayant pas toujours, dans le dessein de l'éditeur, vocation à passer à la postérité). Ce « mauvais genre » que représente le roman populaire semble aller, par essence, à rebours d'une conception du patrimoine qui serait chargée de représenter la

<sup>1</sup> SARRAUTE Nathalie, *Enfance*, Paris, Gallimard, 1983

« bonne » version de la tradition<sup>2</sup>. Si, ainsi que le décrit Jean Davallon : « ce patrimoine est transmis d'une génération à l'autre et que la première a donc la charge de le conserver, de le préserver, de le sauvegarder pour le transmettre à son tour à la seconde »<sup>3</sup>, le cas du roman populaire semble poser problème : comment imaginer que la littérature populaire, hier souvent absente du dépôt légal, aujourd'hui souvent désherbée de manière vigoureuse, puisse être vue comme un objet jugé digne par une génération donnée d'être conservée en faveur des suivantes ? C'est là tout le paradoxe de la conservation des collections de romans populaires.

Pour tenter de concevoir le statut patrimonial du roman populaire et sa place dans les bibliothèques francophones, il convient d'abord de définir le champ de l'objet que l'on va étudier. Nous avons choisi de définir le roman populaire au sens large : depuis son origine, avec les premiers auteurs et les premières collections, jusqu'à nos jours. Nous avons choisi de regrouper sous le terme de « roman populaire » un champ assez vaste (édition populaire, paralittérature, littérature de masse et sérielle, selon des termes que nous expliciterons dans le premier chapitre de la présente étude) : ce vaste champ d'étude permet de constater au passage les champs spécifiques sur lesquels se sont focalisées les diverses bibliothèques présentées. Pourquoi mélanger l'ancien et le moderne, le roman populaire d'hier et la paralittérature d'aujourd'hui ? Tout d'abord, parce que plusieurs institutions spécialisées dans la conservation de genres paralittéraires – notamment la Bibliothèque des Littératures Policières à Paris et la Bibliothèque des Littératures d'Aventure à Chaudfontaine, dont nous aborderons le cas dans la suite de la présente étude – n'opèrent aucune distinction au niveau de l'ancienneté du document et conservent à la fois des documents vieux de plus d'un siècle et des parutions de l'année écoulée ; comment restreindre le champ de notre étude, si les institutions dont nous étudions le travail ne le font pas elles-mêmes ? Ensuite, parce que nous pensons, à la suite de Denis Saint-Jacques<sup>4</sup>, que la littérature populaire existe encore, sous ses formes modernes, et que sa place en bibliothèque pose encore question aujourd'hui, notamment en termes de politique documentaire mais aussi parce que le statut des productions les plus récentes n'est finalement pas si différent de celui des collections originelles de romans populaires.

Pour une raison purement fonctionnelle, nous distinguerons cependant, pour certains pans de notre étude, une forme « ancienne », antérieure à 1945 (nous verrons ultérieurement que cette date charnière a pu être utilisée), et une forme plus récente, qui englobe certes des documents relativement anciens (années 50, 60, 70) mais aussi la production actuelle, disponible dans les collections de lecture publique.

Pour cerner le statut patrimonial du roman populaire et de la paralittérature, nous avons décidé, pour des raisons de temps et de moyens, de nous intéresser en priorité aux bibliothèques françaises, en incluant deux institutions européennes et francophones : la BILA de Chaudfontaine et la Maison d'ailleurs, située à Yverdon-les-Bains. Après un processus de référencement des collections de littérature populaire, nous avons mené plusieurs entretiens avec des professionnels

<sup>2</sup> DAVALLON Jean, « Le Patrimoine – une filiation inversée ? » *Espaces temps*, vol. 74, n°1, 2000, p. 6-16

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>4</sup> SAINT-JACQUES Denis, « Une littérature populaire moderne est-elle possible ? », in MIGOZZI Jacques (dir.), *Le roman populaire en questions*. Limoges, PULIM, 1995.

de bibliothèques spécialisées ainsi qu'avec un enseignant-chercheur travaillant sur la littérature populaire au sein du groupe Littérature Populaire et Culture Médiatique de l'Université de Limoges et avec une scénographe chargée de travailler sur l'avant-projet d'une exposition autour d'un pan de la paralittérature : les genres de l'imaginaire. C'est sur ces propos recueillis en entretien que se fonde la présente étude. D'autre part, nous avons eu la chance de pouvoir mener, parallèlement à la rédaction de ce mémoire, une gestion de projet au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale de France, au sein duquel nous avons également pu réfléchir aux notions de patrimoine, de préciosité et de rareté des documents de nature diverse qui sont conservés en bibliothèque ; cette réflexion parallèle s'est montrée assez fructueuse pour aborder cet objet complexe que représente la littérature populaire.

Quelle est la place des collections de littérature populaire et de paralittérature dans les bibliothèques d'aujourd'hui, qu'elles soient publiques ou non, spécialisées ou non ? Le roman populaire, sous ses formes anciennes ou plus récentes, peut-il être considéré comme un objet patrimonial ? S'il peut l'être en théorie, l'est-il en pratique, pour les institutions dédiées à la conservation du patrimoine ? Si oui, l'est-il dans sa globalité ? Si non, quels sont les critères (matériels, intellectuels, sociologiques...) qui permettent d'opérer une sélection entre les documents susceptibles d'être « patrimonialisés » et les autres ? Y a-t-il des modèles, des procédures, qui existeraient déjà et que l'on pourrait généraliser ?

Après une rapide définition de ce que sont le roman populaire et la paralittérature, nous développerons un panorama de la manière dont ils sont aujourd'hui conservés dans les bibliothèques francophones et les initiatives développées pour les mettre en valeur. Dans un troisième chapitre, nous aborderons la question de la « patrimonialisation » du roman populaire ; enfin, nous traiterons, dans le quatrième chapitre, des problématiques de préservation et de valorisation de ce type de documents et, dans le cinquième et dernier chapitre, de la manière dont la production actuelle peut être préservée pour devenir le patrimoine de demain.

## CHAPITRE 1 : LE ROMAN POPULAIRE

---

### QU'EST-CE QUE LA LITTÉRATURE POPULAIRE ?

Avant de procéder à une brève remise en perspective du roman populaire, et de son héritière contemporaine, la paralittérature, nous pouvons nous livrer, sinon à une véritable définition, à une tentative de caractérisation de la littérature populaire. Cette dernière reste un ensemble flou, que l'on peut relier à diverses caractéristiques :

— *caractéristiques littéraires* : les textes sont écrits rapidement et pour être lus rapidement ; ils utilisent des procédés littéraires particuliers, souvent issus des pratiques propres au roman-feuilleton : intrigues stéréotypées, nombreux rebondissements... De plus, ils sont souvent définis par un genre particulier (criminel, sentimental, etc.) et reprennent les codes liés à ce genre.

— *place dans les stratégies éditoriales* : la littérature populaire est un pur produit éditorial, qui obéit à la demande du public. Les textes s'inscrivent de manière très marquée au sein de la logique commerciale voulue par l'éditeur et sont souvent produits de manière sérielle ; soient que les textes utilisent des héros récurrents (Aventures de Fantômas, de Rocambole, d'Arsène Lupin...), soient que les romans soient publiés au sein d'une collection (Le Livre Populaire, Le Petit Livre, etc).

— *prix et caractéristiques matérielles* : les documents sont produits et vendus à faible coût et sont par conséquent de mauvaise qualité. Les couvertures sont généralement illustrées et très colorées.

— *modes de production et de diffusion* : comme on l'a déjà mentionné, les textes comme les documents eux-mêmes sont produits en masse et de manière sérielle, ce qui vaudra à ce type de production le qualificatif de « littérature industrielle »<sup>5</sup>. Les modes de diffusion, quant à eux, vaudront à la littérature populaire plusieurs de ses appellations : « romans de gare » « roman de supermarché »...

— *publics* : les textes sont destinés à un public large, mais qui reste spécifique (par exemple, le roman d'amour est à destination d'un lectorat féminin) et sont considérés comme des lectures « d'agrément ».

Daniel Compère<sup>6</sup> utilise, pour définir le champ du roman populaire, six critères qui viennent compléter cette première identification :

— l'œuvre est destinée à un large public : elle est par conséquent bon marché et bénéficie d'une forte diffusion

— elle n'est généralement pas considérée comme légitime (ni par la critique, ni par l'enseignement, ni par les instances littéraires, comme l'Académie, ni par les prescripteurs)

— l'œuvre est généralement publiée sous pseudonyme

<sup>5</sup> SAINTE-BEUVE, « De la Littérature industrielle », *Revue des deux mondes*, 1839, 4<sup>e</sup> série, t. 19, p. 675-691.

<sup>6</sup> COMPÈRE Daniel, *Dictionnaire du roman populaire francophone*. Paris: Nouveau Monde éditions. Cité par MANAVELLA Sophie : « L'édition populaire - Le roman à la Bibliothèque populaire.pdf ».

Disponible en suivant ce lien : [http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/Patrimoine/Connaitre/Autres%20lieux/Bibliotheque\\_populaire/Dossier%20documentaire/Le%20roman%20%C3%A0%20la%20Biblioth%C3%A8que%20populaire.pdf](http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/Patrimoine/Connaitre/Autres%20lieux/Bibliotheque_populaire/Dossier%20documentaire/Le%20roman%20%C3%A0%20la%20Biblioth%C3%A8que%20populaire.pdf). [Consulté le 6

septembre 2016].

- elle est marquée par un fort réemploi (dans son titre qui fait référence à un autre titre à succès, par la construction stéréotypée de ses personnages, de son intrigue)...
- elle est généralement accompagnée d'illustrations
- elle est le plus souvent délaissée (si ce n'est dénigrée) par la critique.

La littérature populaire appartient à la culture de masse, dont elle est l'une des composantes, comme le prouvent ses liens avec le journalisme du fait divers<sup>7</sup> et le cinéma<sup>8</sup>. L'appartenance à cette culture de masse implique une forte adaptation à l'actualité. Le roman populaire est lié à un certain nombre de genres dont la permanence ou la disparition est due à l'intérêt ou au désintérêt du public : ainsi, par exemple, si la production des romans d'espionnage et des romans western est, de nos jours, extrêmement rare ; les littératures de l'imaginaire (science-fiction, fantastique, fantasy, genres littéraires eux-mêmes divisés en plusieurs sous-genres), presque absentes au XIX<sup>e</sup> siècle, sont aujourd'hui très présentes. Ces genres, caractéristiques de la littérature populaire, peuvent être regroupés sous le terme de « paralittérature », cette dernière étant envisagée comme un « à-côté » qui existerait à côté d'une forme légitime de la littérature. Cependant, ce terme – que nous utiliserons par commodité – est aujourd'hui soumis à de nombreuses critiques. Victor Frigerio<sup>9</sup>, en s'appuyant sur les travaux de Daniel Couégnas<sup>10</sup>, défend ainsi l'abandon de l'utilisation du terme :

« l'utilisation du terme paralittérature – indépendamment des intentions des utilisateurs — contribue donc à mettre au centre de l'activité critique des aspects sûrement importants des œuvres, mais qui n'en constituent pas l'essence ni ne le résument, érigeant l'indifférenciation en loi absolue et cachant ou niant les différences individuelles et la pertinence du "génie" propre de chaque auteur ».

## ÉDITION ET ÉDITEURS POPULAIRES

### Naissance de l'édition populaire

L'édition populaire est due à la convergence de plusieurs facteurs économiques et culturels – progrès techniques dans la fabrication du papier et dans les modes d'impression, expansion des réseaux ferroviaires qui permettent une plus large diffusion, alphabétisation en hausse depuis les lois Guizot de 1833... À une première forme de littérature populaire, diffusée par colportage et marquée par une forte redondance des sujets et des textes – on pensera à la Bibliothèque Bleue de Troyes, emblématique de cette « préhistoire » du roman populaire - succèdent de nouvelles formes et de nouveaux modes de publication : c'est l'essor de la presse bon marché, où s'illustrent des titres comme *La Presse* d'Émile de Girardin, qui publiera en octobre-novembre 1836 *La Vieille fille* de Balzac, ou *Le Siècle* d'Armand Dutacq. Cette dernière préside à la naissance du roman-feuilleton, qui devient pour les journaux le moyen d'attirer – et de retenir – un large public : c'est

<sup>7</sup> KALIFA Dominique, *La Culture de masse en France, 1. 1880-1930*. Paris, La Découverte, 2002

<sup>8</sup> ARTIAGA Loïc, *Le roman populaire : des premiers feuilletons aux adaptations télévisuelles, 1836-1960*. Paris: Autrement, 2008.

<sup>9</sup> FRIGERIO Victor, « La Paralittérature et la question des genres », in MIGOZZI Jacques (dir.), *Le roman populaire en questions*. Limoges: PULIM, 1995.

<sup>10</sup> COUÉGNAS Daniel, *Introduction à la paralittérature*. Paris: Seuil, 1992.

par exemple la mission, d'ailleurs couronnée de succès, que confie en 1842 le *Journal des Débats*, qui connaît des difficultés financières, à Eugène Sue, pour ses *Mystères de Paris*. C'est de ce procédé que dériveront de nombreux modes de publication et de diffusion du roman populaire : journaux destinés uniquement à la publication de romans (*Les Romans Choisis, les Veillées des chaumières...*), romans en livraison puis en fascicule.

Pour faire concurrence à l'essor de cette production sérielle, les éditeurs multiplient les initiatives pour baisser les prix et rendre leurs produits plus attractifs, grâce aux innovations techniques en vigueur : c'est ainsi que Gervais Charpentier, en lançant sa « Bibliothèque Charpentier » (1838), instaure de nouveaux usages dans les prix ( qui se retrouvent réduits de moitié) comme dans les formats ; c'est là l'invention d'un genre éditorial nouveau<sup>11</sup> qui marque l'instauration de nouvelles dimensions standardisées (18,5 par 11,5 cm) et connaît divers avatars, comme la « Bibliothèque des chemins de fer » de Louis Hachette (1853) ou la « Collection Michel Lévy » (1855). La maison Arthème Fayard (fondée en 1857) multiplie les bibliothèques alignées sur ce modèle : « Petite Bibliothèque universelle », « Bibliothèque universelle de poche » et « Bibliothèque de la Vie populaire ». L'apparition de la « Modern Bibliothèque » (1904), vendue à 95 centimes, puis du « Livre Populaire » (1905), marquent une étape supplémentaire.

## Âge d'or et mutations

Dans son étude<sup>12</sup> consacrée à la collection « Le Livre Populaire », Laurent Séguin isole les facteurs qui ont présidé au succès de la formule :

— le choix des textes, qui s'appuie sur le fond de la maison et consiste en la réédition de grands succès ou la mise en volume de feuilletons – les inédits n'apparaissent qu'en 1920 (ainsi, par exemple *Fantômas* sera publié sous forme de série indépendante).

— les caractéristiques matérielles liées à la collection, laquelle se caractérise par des illustrations de couleur vive et permet de créer une « image de marque ».

— le prix (0,65 franc), justifié par une impression médiocre, qui incite cependant le lecteur à renouveler ses achats et à constituer une collection, d'autant plus que la collection reprend le principe de la périodicité (un roman par mois, principe qui sera appliqué aux autres collections de la maison).

— la diffusion, qui privilégie les marchands de journaux et les kiosques de gare

— la promotion. Outre la diffusion « à perte » de romans destinés à présenter la collection<sup>13</sup> et à jouer le rôle de produit d'appel, comme *Chaste et flétrie*, l'éditeur se lance dans de vastes campagnes de publicité, qui passent notamment par la diffusion d'affiches.

La concurrence n'est pas en reste. C'est ainsi que seront lancés le « Livre National » de Tallandier en 1909, qui publie les romans de Michel Zévaco, les « petits romans » que Ferenczy propose à partir de 1912... Si la Première Guerre Mondiale enclenche une période de restrictions, l'entre-deux-guerres connaît toujours une production abondante. Le « roman sentimental » des débuts (roman de la victime, mélodrame...) devient peu à peu « roman d'amour », mutation due à un lectorat féminin de plus en plus abondant ; les prix réussissent à se maintenir, malgré les ravages opérés par l'inflation. Peu à peu,

<sup>11</sup> OLIVERO Isabelle, *L'Invention de la collection. De la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, IMEC / Maison des sciences de l'homme, 1999.

<sup>12</sup> SÉGUIN Laurent, *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France L'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard*. Mémoire DCB, ensib, Villeurbanne, 2005.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 30

les anciennes formules s'essoufflent et les années 1940 marquent la fin de l'« âge d'or » du roman populaire.

### Bons livres et mauvais livres : les publics du roman populaire

Si la réclame insiste souvent sur le faible coût des ouvrages de l'édition populaire, et si les appellations que rencontre cette dernière la renvoient vers un public appartenant aux couches inférieures de la société (« romans de concierge »), les collections de romans populaires sont désignées comme étant à destination de tous. Ils sont particulièrement appréciés de la petite bourgeoisie, qui les dévore en cachette ; les publics plus populaires, s'ils ne possèdent pas les livres, y ont accès grâce à des dons, prêts et achats d'occasion.

Le mouvement des bibliothèques populaires, qui naît dans les années 1860, ne rejoint pas toujours l'histoire de l'édition populaire. Ces bibliothèques, propulsées par des sociétés comme celles des Amis de l'Instruction, ou, plus tard, la Ligue de l'enseignement, avaient pour but de répandre « les premières notions des sciences, des arts et des lettres », et de contribuer « au progrès moral et intellectuel du peuple »<sup>14</sup>. Le roman, quand il est présent, laisse souvent sa place à des livres didactiques : histoire, géographie, voyages..., même si le roman est généralement mieux accepté par les bibliothèques laïques<sup>15</sup>. Lors des polémiques autour des bibliothèques populaires, relatées par Roger Bellet<sup>16</sup>, le roman est toujours le premier accusé, parce qu'il est le plus lu : on lui reproche son « réalisme »<sup>17</sup> et son immoralité. Cependant, la littérature populaire a exercé une véritable pénétration dans les collections des bibliothèques populaires, et se retrouve aujourd'hui au sein des collections patrimoniales de certaines bibliothèques municipales, comme le prouve les exemples des « fonds de bibliothèques populaires » que nous serons amenée à développer par la suite.

### UNE FORME MODERNE DU ROMAN POPULAIRE ?

L'apparition du « Livre de poche », créé en 1953, marque la pérennité du format dédié d'ordinaire au seul roman populaire, mais le fait pencher du côté de la littérature générale. La forme et les thèmes originaux se voient bouleversés par l'apparition de nouveaux genres (notamment la science-fiction), de nouveaux auteurs, et de nouvelles formes, comme le fanzine ou le roman-photo. Le paysage éditorial, qui s'était déjà segmenté avec l'apparition de collections spécialisées dans un genre particulier (Le Masque, lancé en 1927 par la Librairie des Champs-Élysées), se multiplie : « Série Noire » chez Gallimard pour le roman policier, « Présence du Futur », chez Denoël, pour la science-fiction.

Le roman populaire reste une littérature de grande consommation, mais se segmente en différents genres, chaque genre possédant une « dominante »<sup>18</sup> : ces « dominantes » peuvent être vues comme une sorte de « cahier des charges », un

---

<sup>14</sup> Cité par BELLET Roger, « Un siècle de bibliothèques populaires » in MIGOZZI Jacques (dir.), *Le roman populaire en questions*. Limoges, PULIM, 1995.

<sup>15</sup>NADDEO Étienne, *Les Bibliothèques populaires du département de la Seine*, thèse d'établissement, sous la direction d'Élisabeth Parinet, Paris, École Nationale des Chartes, 2015.

La position de thèse correspondant à ce travail est consultable en suivant ce lien : <http://www.enc-sorbonne.fr/fr/positions-these/bibliotheques-populaires-du-departement-seine-1861-1945>.

<sup>16</sup> BELLET Roger, *op. cit.*

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> BOYER Alain-Michel, *La Paralittérature*. Paris: P.U.F., 1992.

programme d'écriture et de lecture qui comporte tous les attendus du genre et toutes ses spécificités.

Peut-on qualifier tous les genres paralittéraires actuels d'héritiers du roman populaire des années 1900-1940 ? Tout d'abord, on notera que ces derniers restent des « mauvais genres », bien que certains soient considérés comme moins illégitimes que d'autres, et possèdent encore deux des critères énoncés par Daniel Compère pour définir la littérature populaire : le peu d'intérêt de la critique « généraliste », et le manque de reconnaissance des institutions (en particulier scolaires). Ensuite, comme l'explique Daniel Couégnas :

« Sans doute existe-t-il toujours, massivement, une littérature de fiction qui perpétue les traits du *genre* “roman populaire” ou “roman-feuilleton” alors même que le *procédé de publication* a à peu près disparu »<sup>19</sup>.

Ainsi, le roman populaire des origines a opéré sa mutation, s'intégrant de manière pérenne au sein d'une culture médiatique :

« Plus encore, au-delà du monde de l'édition de masse, le “roman populaire” (la fiction imprimée de grande diffusion) n'est plus aujourd'hui qu'une partie de l'univers foisonnant du *récit sériel* multimédiatique par lequel une histoire imaginée se décline aussi en films, en bandes dessinées ou en séries télévisées (la télévision se développe en France à partir des années 1960). »<sup>20</sup>

## DÉFENSE ET ILLUSTRATION DES « MAUVAIS GENRES »

Bien que généralement considérées comme peu légitimes, les différentes formes du roman populaire sous sa forme « ancienne » et les paralittératures actuelles n'en suscitent pas moins l'intérêt des collectionneurs. Si l'avancement de notre étude ne permet pas de dévoiler tout de suite l'influence qu'ont pu avoir ces derniers sur les bibliothèques, on peut cependant citer plusieurs associations : les associations d'amis d'auteurs (Alexandre Dumas, Jules Verne...), l'Association des Amis du Roman Populaire<sup>21</sup>... Cette dernière, fondée en 1984 et dont nous aurons l'occasion de reparler, réalise des expositions et est à l'origine de la publication de plusieurs revues : *Rocambole*, *Jules Verne et Cie*, *Tapis-Franc*.

Des groupes de recherches universitaires se consacrent également à l'étude de la littérature populaire, et mettent à disposition des étudiants des centres de documentation. Nous pourrions citer le Centre de recherches sur les littératures populaires et la culture médiatique (LPCM), de l'Université de Limoges, à l'origine d'une association internationale de recherche<sup>22</sup>, le GRIT (Groupe de Recherche sur l'Image et le Texte) de l'Université de Louvain-la-Neuve, dont les missions de recherche s'intéressent à tout un champ de la paralittérature, ou encore l'IECI (Institut d'études culturelles et internationales), de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines qui, s'il n'étudie pas la littérature populaire en tant que telle, s'intéresse à l'histoire du livre et de l'édition, en particulier populaire. On pourra mentionner, en dernier lieu, le CERLI (Centre d'Études et de Recherches sur les Littératures de l'Imaginaire), initialement fondé à l'université de Toulouse-le-Mirail et hébergé aujourd'hui par l'université de Paris XII-Créteil. On citera enfin, pour preuve de l'intérêt renouvelé du monde de la

<sup>19</sup> COUÉGNAS Daniel, « Qu'est-ce que le roman populaire ? », in *Le roman populaire*, Paris, Autrement, , 2008, p. 35-53

<sup>20</sup> COUÉGNAS Daniel, *op. cit.*

<sup>21</sup>Le site de l'association et de sa publication périodique, *Le Rocambole*, est accessible à l'adresse suivante : <http://www.lerocambole.net/rocambole/pages/expos.php>

<sup>22</sup> On pourra consulter, avec profit, le carnet de recherches mis en place par le centre de recherches, en suivant ce lien :

<http://lpcm.hypotheses.org>

recherche envers des genres souvent méprisés, le séminaire « Mauvais Goûts, Mauvais Genres », qui se déroule actuellement à l'ENS Ulm, et dont le programme est libellé de la manière suivante :

- « – Les romans populaires ont-ils une valeur littéraire ?
- Le jeu vidéo mérite-t-il le statut d'art ?
- YouTube peut-il avoir une valeur culturelle légitime ?
- Le cinéma est-il un art ou un média populaire ?
- Le manga est-il de mauvais goût ?

Ou plutôt... toutes ces questions ont-elles bien lieu d'être, ou bien ne vaudrait-il pas mieux apprendre à réfléchir autrement...? »<sup>23</sup>

Le roman populaire n'est donc pas un objet entièrement méprisé ; il suscite au contraire l'intérêt de spécialistes et particulièrement de chercheurs. Quelle est la position des professionnels des bibliothèques par rapport à ces derniers ? Il convient, pour la connaître, de se pencher sur la place qu'occupent les collections de romans populaires et de paralittérature au sein des bibliothèques francophones.

---

<sup>23</sup> « Séminaire "Mauvais Goût, Mauvais Genre ?" (ENS Paris) », article de présentation disponible sur [fabula.org : http://www.fabula.org/actualites/seminaire-mauvais-gout-mauvais-genre\\_75704.php](http://www.fabula.org/actualites/seminaire-mauvais-gout-mauvais-genre_75704.php) (consulté le 19 décembre 2016).

## CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX DES COLLECTIONS DE ROMANS POPULAIRES FRANCOPHONES

---

Nous nous proposons de mettre en lumière, dans ce chapitre, les collections de romans populaires que nous avons pu recenser. Ce panorama se veut le plus complet possible, mais il n'est malheureusement pas exhaustif, tant il est parfois difficile de repérer un fonds isolé au milieu d'autres. Cet état des lieux a été dressé, d'une part, suite aux indications récoltées au cours de divers entretiens (ainsi qu'au cours de nos lectures, ainsi qu'en glanant quelques indications sur des forums de collectionneurs et de passionnés de littérature populaire), d'autre part, suite à un repérage dans le Catalogue Collectif des Bibliothèques de France (CCFr). Nous avons pris le parti de ne pas nous limiter à la France et d'inclure dans notre panorama deux établissements étrangers européens, l'un en Suisse, l'autre en Belgique, dont les collections et les missions nous ont semblé pertinentes.

Au cours de ces recherches, nous avons pu repérer 19 bibliothèques et fonds spécialisés dans le roman populaire et la paralittérature. Nous avons choisi de développer le cas de chaque bibliothèque — histoire, missions et publics, collections, action culturelle et présence sur internet ; pour les fonds spécialisés, en revanche, nous avons fait le choix d'établir différentes typologies, puis de détailler un exemple pour chacune d'entre elles. La présentation détaillée de plusieurs de ces exemples repose en grande partie sur les entretiens que nous avons pu mener dans le cadre de notre étude.

L'état des lieux que nous avons pu établir est résumé sous forme de tableau dans les annexes de la présente étude : annexe I pour les bibliothèques spécialisées, annexe II pour les fonds spécialisés.

### BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES

#### La Bibliothèque Européenne du Roman Populaire (BERP)

La Bibliothèque Européenne du roman populaire est située dans les locaux de la Médiathèque Gérard Thirion de Laxou, à proximité de Nancy. Elle est surtout connue pour sa collection de romans représentatifs de l'« âge d'or » du roman populaire.

L'installation de la BERP à Laxou fut réalisée en 1991, grâce au concours du Centre de Recherches sur le Roman populaire de l'Université de Nancy II et de l'Association des Amis du Roman populaire. Cette dernière a pour fondateur René Guise, professeur à la Faculté de Lettres de Nancy II : constatant que les romans populaires étaient peu présents en bibliothèque, il commence au début des années 80 à constituer sa propre collection, fonde en 1982 le Centre de Recherches sur le Roman populaire et en 1984, l'Association des amis du Roman populaire, basée à Amiens.

La BERP est gérée par une association (l'ABERP, Association des Amis de la Bibliothèque Européenne du Roman Populaire) qui réunit la mairie de Laxou et l'Association des amis du Roman Populaire.

Lors de son inauguration, le 13 avril 1991, la bibliothèque possède des fonds qui reposent sur la collection personnelle de René Guise, laquelle comporte environ 5000 documents<sup>24</sup>. Aujourd'hui, elle compte entre 20 000 et 22 000 titres : le catalogue, à la date où l'entretien avec la responsable de la bibliothèque a été réalisé, était composé de 16 093 notices. Les acquisitions reposent sur des dons de particuliers, souvent des spécialistes, qui s'adressent directement à la BERP ; un tri est également effectué dans les dons effectués à la Médiathèque Gérard Thirion afin que les livres pouvant intéresser la BERP soient redirigés vers ses collections.

Les missions de la bibliothèque sont organisées autour de deux grands axes : la conservation, tout d'abord, en préservant les ouvrages issus de la littérature populaire qui auraient été « exclus » ou « oubliés » des autres bibliothèques ; la recherche, dans un deuxième temps, en constituant des dossiers sur les œuvres qu'elle conserve.

Les fonds sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Le public, composé majoritairement d'étudiants et de chercheurs, reste assez confidentiel : en effet, sa localisation au sein du bâtiment de la médiathèque Gérard Thirion (une salle en sous-sol) fait qu'elle est peu connue du grand public comme des usagers réguliers des autres espaces de la médiathèque.

Les collections de la BERP, en accord avec ses missions, s'organisent autour d'un fonds scientifique (thèses et mémoires, ouvrages sur le roman populaire et les paralittératures) et d'un fonds de fiction, au sein duquel on retrouve les collections de romans en elles-mêmes, ainsi que les collections de périodiques. Le classement de ce fonds isole les collections que l'on a estimées les plus emblématiques de l'histoire du roman populaire : « Le livre populaire » (Fayard), « Le livre national » (Tallandier), « La Bonne Presse », « Modern bibliothèque », « Le Livre Moderne », etc. Les petites collections fasciculaires (« Petit Livre » de Ferenczi, « Stella », « Fama ») sont conservées dans des boîtes – ce sont d'ailleurs les seuls documents à faire l'objet d'un conditionnement particulier. Les périodiques, quant à eux, sont classés par type de périodique (journaux, revues) et par thème : revues de lecture (*Lectures pour tous*), de cinéma, etc. Le reste des documents est organisé par auteurs, **bien conduire** à un « éparpillement » des auteurs dans l'ensemble des fonds : cela peut poser parfois problème aux agents en charge de la bibliothèque lorsqu'il s'agit de retrouver facilement un document, d'autant plus que le catalogue n'est pas encore intégralement informatisé.

La BERP demeure une structure de petite taille, dont la portée en terme d'action culturelle, ces dernières années, a surtout tourné autour des Journées du Patrimoine. En 2016, les visites, qui promettaient la découverte d'un « patrimoine exceptionnel<sup>25</sup> » ont remporté, aux dires des responsables de la bibliothèque, un certain succès en termes de fréquentation accompagné de retours positifs de la part

<sup>24</sup>Selon la description du fonds présentée par le Ccfr, accessible à cette adresse : [http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index\\_view\\_direct\\_anonymous.jsp?record=rnbcd\\_fonds:FONDS:1265](http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index_view_direct_anonymous.jsp?record=rnbcd_fonds:FONDS:1265) (consultée le 28 octobre 2016)

<sup>25</sup>« Regard sur un patrimoine exceptionnel, la Bibliothèque Européenne du Roman Populaire », programme national des Journées du patrimoine 2016, 2016 : <http://www.journees-du-patrimoine.com/SITE/bibliotheque-europeenne-roman-popu-152084.htm> (consulté le 28 octobre 2016)

de visiteurs qui ne faisaient pas partie du public fréquentant habituellement la bibliothèque. Cette action culturelle actuellement assez discrète est appelée à connaître certains changements puisque l'Association des Amis du Roman Populaire, en contact avec la bibliothèque, est en mesure de lui prêter des expositions ; l'organisation d'un prêt était en cours au moment où nous avons réalisé l'entretien.

Quelques tentatives supplémentaires ont été faites pour la valorisation des documents, et notamment pour accroître la visibilité de la BERP sur internet, mais ces initiatives n'ont pas été poursuivies : la chaîne YouTube ne compte qu'une seule vidéo<sup>26</sup> et le blog<sup>27</sup> – consacré à la vente des doublons présents dans les collections, mais comportant une présentation de la bibliothèque, de ses missions et de ses fonds – n'a pas connu de mise à jour depuis 2009.

## La Bibliothèque des Littératures Policières (Bilipo)

La Bibliothèque des Littératures Policières, ou Bilipo, fait partie du réseau de bibliothèques de la ville de Paris, au sein de laquelle elle occupe le double statut de bibliothèque spécialisée et de bibliothèque patrimoniale. Elle est dédiée à la conservation des littératures policières et d'espionnage.

La création de la Bilipo est issue d'un sentiment partagé par plusieurs conservateurs de bibliothèque : le roman policier apparaissait alors comme un objet d'étude digne d'intérêt, mais encore trop méconnu. Cet intérêt naissant s'inscrivait d'ailleurs dans une période qui, de manière générale, voyait apparaître un engouement des bibliothèques pour les collections thématiques en tout genre ; on peut le comparer au constat à l'origine de la création de la BERP, dont nous avons traité ci-dessus : l'absence dans les institutions patrimoniales d'un type de document, d'un genre littéraire – ou paralittéraire – et le besoin d'y remédier.

Parallèlement, l'association « 813<sup>28</sup> : les Amis de la littérature policière », fondée en 1980 et regroupant de manière générale tous les types d'amateurs de littératures policières (journalistes, éditeurs, auteurs ou simples lecteurs) souligne l'intérêt de créer une bibliothèque qui y serait uniquement consacrée et pourrait constituer un point d'appui pour la recherche autour de ces genres. L'opportunité représentée par l'existence, à la bibliothèque de l'Arsenal<sup>29</sup>, d'une collection de près de 9000 ouvrages de littérature policière issus du Dépôt Légal, permet la naissance de la Bilipo, suite à un accord passé en 1984 avec la Bibliothèque Nationale. La bibliothèque commence son existence comme fonds spécialisé de la bibliothèque Mouffetard, située dans le V<sup>e</sup> arrondissement de Paris, grâce à l'appui du maire de l'arrondissement ; puis, en 1995, elle s'installe dans ses locaux actuels, rue du Cardinal Lemoine.

Après la brève expérience d'un fonctionnement mixte (une partie des fonds seulement était disponible au prêt), la bibliothèque se définit aujourd'hui comme une bibliothèque patrimoniale et de référence, dont toutes les collections sont exclues du prêt et consultables uniquement sur place : soit en accès libre, soit après demande. Cette vocation patrimoniale découle directement du fait que les fonds sont en grande partie issus du dépôt légal, donc considérés comme des biens inaliénables. Malgré son statut,

<sup>26</sup>« Présentation BERP », vidéo postée le 21 mai 2009 sur YouTube ([https://www.youtube.com/watch?v=NQtb-m\\_gbmM](https://www.youtube.com/watch?v=NQtb-m_gbmM)), visionnée le 22 septembre 2016.

<sup>27</sup><http://berp-laxou.blogspot.fr/>

<sup>28</sup>813 étant le nom d'un titre de Maurice Leblanc, publié en 1910 dans le quotidien *Le Journal*.

<sup>29</sup>La Bibliothèque de l'Arsenal, en tant que département de la bibliothèque Nationale spécialisé dans la littérature, était chargée de conserver un exemplaire issu du dépôt légal pour les romans policiers.

la bibliothèque attire un public diversifié, qui n'est pas uniquement constitué de spécialistes.

Les collections de la Bilipo sont organisées autour de trois grands axes :

— fonds de référence (monographies, périodiques, dossiers de presse) sur la littérature policière et les thématiques s'y rapportant (justice, criminologie, cinéma policier, etc.)

— fonds de fiction (y sont inclus les fonds de bande dessinée et de littérature jeunesse, ainsi que les fonds de périodiques)

— fonds spéciaux. Parmi ces derniers, on peut retrouver, entre autres, le fonds Régis Messac (fonds articulé autour de sa thèse<sup>30</sup> et recelant notamment la collection de *pulps* et de romans lui ayant servi pour ses travaux) ; le fonds Gallimard (lettres autographes, manuscrits annotés, romans originaux anglais et américains proposés à la Série noire) ; un fonds d'objets publicitaires ainsi qu'un fonds d'affiches.

Les collections de la Bilipo s'articulent donc entre des ouvrages relativement anciens et les nouveautés qui continuent d'alimenter les fonds. Comme nous l'avons déjà précisé, le noyau « historique » des collections est issu des fonds de l'Arsenal, eux-mêmes constitués à partir du dépôt légal ; c'est également en vertu du dépôt légal qu'a été réunie une très grande partie des collections actuelles de la bibliothèque : des deux exemplaires papier exigés par la procédure, l'un était destiné à la Bibliothèque Nationale tandis que l'autre était intégré dans les collections de la Bilipo. Dans une interview<sup>31</sup> accordée à Anne Francou, Catherine Cauchard, conservatrice à la Bilipo, explique :

« Nous sommes maintenant Pôle associé de la Bibliothèque Nationale en matière de littérature policière. Nous avons défini ensemble un profil : tout ce qui paraît en France en fiction policière écrite ou traduite en français parvient à la Bilipo. Dans ce profil, on a aussi défini l'attribution d'un certain nombre de documentaires soit sur la littérature policière, soit sur les affaires criminelles. »

La Bilipo se chargeait quant à elle de compléter ses fonds en achetant les documents qu'elle estimait répondre à sa politique documentaire, mais non couverts par le dépôt légal : c'était le cas, notamment, des ouvrages en langue étrangère, ce qui participait à une dynamique de politique documentaire partagée entre la Bilipo et la Bibliothèque Nationale. D'autre part, l'acquisition des domaines non couverts par l'accord avec la Bibliothèque Nationale comme la bande dessinée et la littérature jeunesse étaient également à la charge de la Bilipo, ainsi que la charge de combler, par achat ou grâce à des dons, les « lacunes » des fonds anciens.

Cependant, depuis le 21 mars 2015<sup>32</sup>, ce n'est plus qu'un seul exemplaire papier qui est exigé par le dépôt légal et la Bilipo ne peut plus en bénéficier (l'unique exemplaire étant réservé aux collections de la Bibliothèque Nationale).

<sup>30</sup> MESSAC Régis, *Le detective novel et l'influence de la pensée scientifique*, Paris, Champion, 1929

<sup>31</sup> FRANCOU Anne, « La Bilipo : une bibliothèque pas si étrange... », disponible sur le site « Savoirs CDI », consultable en suivant ce lien : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/conduire-des-projets/activites-pluridisciplinaires/travailler-autour-du-policier-au-cdi-des-pistes-a-explorer/la-bilipo-une-bibliotheque-pas-si-etrange.html> (consulté le 12 novembre 2016)

<sup>32</sup>On peut consulter la nouvelle réglementation sur le site de la BnF, à l'adresse suivante : [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_depot\\_legal/a\\_dl\\_reforme\\_20150321.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_depot_legal/a_dl_reforme_20150321.html) (consulté le 12 novembre 2016).

Les acquisitions auparavant couvertes par le dépôt légal fonctionnent désormais, en partie, par service de presse, mais ce changement conduit actuellement la bibliothèque à s'interroger sur sa politique documentaire, que des raisons budgétaires conduisent à ne plus forcément pouvoir être aussi exhaustive qu'autrefois. Nous nous réservons le droit de traiter dans un chapitre suivant la transition documentaire induite par la réforme du dépôt légal : en effet, la bibliothèque doit réaliser ses choix d'acquisition selon des critères plus restreints qu'auparavant, ce qui conduit directement à opérer une sélection dans la production existante et à s'interroger sur les documents qui méritent ou non d'être sauvegardés.

La Bilipo, inscrite dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, est très active en terme d'action culturelle. Elle a pu, depuis sa création, organiser de nombreuses expositions dont les thèmes étaient délibérément variés mais toujours en rapport avec les littératures policières : éditeurs et collections, souvent à l'occasion de dates anniversaires (Le Masque, Rivages, 10/18...) ; artistes (Jo Vargas, Pascale Émery) ou sujets d'histoire et de société (Gangsters de Paris, Détectives privés)... En tout, une cinquantaine d'expositions, dont une vingtaine itinérantes, ont pu être mises à disposition du public dans une salle réservée à cet usage. Bien que le propos qu'elles développent se veuille accessible au plus grand nombre, elles sont conçues avec le concours de chercheurs, dans un souci constant d'expertise scientifique. Les expositions sont pensées pour se trouver au coeur de l'action culturelle de la bibliothèque : elles constituent un noyau principal, autour duquel s'articulent conférences ou rencontres. De surcroît, la Bilipo participe à la remise de prix littéraires – bien évidemment en accord avec ses missions documentaires : Grand Prix de littérature policière, Mordus du Polar, Prix Mystère de la Critique... Cette action culturelle vivante s'accompagne d'une bonne visibilité numérique, puisque la bibliothèque possède une page Facebook régulièrement mise à jour et qu'elle est régulièrement citée dans le blog de l'association 813<sup>33</sup>.

## La BILA ( Chaudfontaine)

La BiLA (Bibliothèque des Littératures d'Aventures), ex-Centre Stanislas-André Steeman<sup>34</sup>, se définit comme un « centre de recherche, de formation, de conservation et de documentation » et se consacre aux paralittératures en général (aventure, historique, policier et espionnage, science-fiction, fantasy et fantastique, littérature sentimentale) ainsi qu'au cinéma.

Située à Chaudfontaine, près de Liège, elle dépend à la fois de la commune et de la communauté de Wallonie-Bruxelles ; ses origines sont dues à l'initiative de Jean-Marie Graitson, bibliothécaire et collectionneur, qui crée la bibliothèque en 1987.

L'établissement, qui se veut à la fois médiathèque et centre de documentation, a été pensé pour répondre aux attentes de tous les publics. Ses ouvrages sont disponibles au prêt (y compris les ouvrages rares, disponibles par prêt postal pour les spécialistes qui seraient dans l'incapacité de les consulter sur place). Elle a su développer une action culturelle variée, qui comporte des rencontres, des conférences et ciné-conférences, ainsi que des expositions<sup>35</sup> pensées pour le grand public et la mise à disposition, pour les enseignants, de matériel pédagogique. La valorisation des documents conservés par la

---

<sup>33</sup> Consultable à l'adresse suivante : <http://www.blog813.com/>

<sup>34</sup> André-Stanislas Steeman (1908-1970) : auteur et illustrateur belge, auteur notamment de *Légitime défense* (1942) et *L'Assassin habite au 21* (1939).

<sup>35</sup> Au moment où nous avons réalisé ce panorama, l'exposition en cours était consacrée au personnage de Sherlock Holmes.

BILA sait prendre un tour ludique : des stages « jeu de rôle » sont régulièrement organisés à destination des publics adolescents.

L'aspect scientifique de l'action culturelle de la BILA n'est pas en reste, puisque sont également organisés des colloques ; la bibliothèque encourage d'ailleurs la recherche scientifique autour des paralittératures, puisqu'elle est active dans la promotion du prix BILA, qui récompense des travaux d'étudiants autour de la littérature populaire.

La variété des collections (ouvrages anciens de littérature populaire, fictions paralittéraires et documentation scientifique sur les paralittératures) correspond bien à la variété des publics et des missions de cette bibliothèque, qui réussit à oeuvrer à la fois sur le front de la valorisation scientifique et de la lecture publique.

La BILA jouit d'une présence active sur internet, grâce à une page facebook active et un blog<sup>36</sup> régulièrement mis à jour, qui a autant pour fonction d'informer les usagers à propos de l'actualité de la bibliothèque que de mieux faire connaître les documents qu'elle conserve, en partageant les photos des couvertures de documents choisis, voire en recopiant des extraits des ouvrages les plus insolites ou les plus originaux.

### **La Maison du Roman Populaire ( L'Hay-les-Roses)**

La Maison du Roman Populaire de L'Hay-les-Roses, créée en 2007, dépendait de la mairie, en collaboration avec l' Association des Amis de la Maison du Roman populaire, et avait pour ambition d'être une bibliothèque spécialisée dans la littérature populaire, « de Zorro à Rocambole ». L'endroit, ouvert à tous les publics, était voulu comme convivial, avec de nombreuses animations ( conférences, accueil de scolaires, ateliers...) et avait pour originalité de prêter une partie de ses collections. Cependant, suite à une décision de la mairie en 2015<sup>37</sup>, l'endroit a été définitivement fermé et ses collections n'ont pour l'instant pas été réinstallées ailleurs. Nous n'avons réussi à obtenir des informations ni sur les raisons de cette fermeture, ni sur l'avenir des collections.

### **Un cas à part : les bibliothèques de musées**

Les bibliothèques de musées peuvent être considérées comme des bibliothèques spécialisées, surtout lorsque les centres de ressources constitués autour des collections muséales se confondent avec les collections proprement dites. Nous avons pu recenser deux musées dont les collections comportaient des ouvrages de littérature populaire présentés au sein d'un parcours muséal ou accessibles lors d'une consultation sur place. Nous avons décidé de les inclure au présent panorama, autant pour l'importance, matérielle ou intellectuelle de leurs collections, que parce que le statut d'objet de musée que se voient conférer les documents conservés nous apparaît comme la reconnaissance d'un véritable intérêt patrimonial.

<sup>36</sup> Consultable à l'adresse suivante : <http://centre-steeman.blogspot.fr/>

<sup>37</sup> «L'Hay : La fermeture de la Maison du Roman Populaire crée des remous », Le Parisien, 13 octobre 2015; accessible en suivant ce lien : <http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/l-hay-la-fermeture-de-la-maison-du-roman-populaire-cree-des-remous-13-10-2015-5182203.php> (consulté le 10 novembre 2016).

## L'espace Jules Verne ( La Maison d'ailleurs, Yverdon-les-Bains)

L'espace Jules Verne est l'une des étapes de la visite de la Maison d'ailleurs, musée consacré aux cultures de l'imaginaire, et plus particulièrement à la science-fiction. Le musée en lui-même, inauguré en 1976, prend sa source dans la collection de Pierre Versins. L'espace Jules Verne, quant à lui, présente au public la collection de Jean-Michel Margot, qui a rejoint le musée en 2008. Ladite collection a été pensée autour de l'oeuvre de Jules Verne : y sont conservés l'intégrale de l'oeuvre en édition Hetzel, mais également d'autres éditions diverses, les traductions de l'auteur en langue étrangère, ainsi qu'une collection d'objets prenant leur source dans l'oeuvre de l'écrivain. La collection de Jean-Michel Margot rassemble également une abondante documentation universitaire ; elle est présentée au public en compagnie d'un autre fonds de littérature conservé par la Maison d'Ailleurs : le fonds Malcom Willits, consacré aux « pulps ».

L'espace Jules Verne est avant tout un espace d'exposition, soumis à une logique muséale (les documents sont exposés mais ne peuvent être consultés), mais il est possible, uniquement pour les chercheurs, de venir consulter les fonds dans un espace réservé.

## Le centre d'études Verniennes (Médiathèque Jacques Demy, Nantes)

Le centre de ressources, lié au Musée Jules Verne de Nantes est indissociable du fonds Jules Verne de la BMC de Nantes<sup>38</sup>, lequel est particulièrement mis en valeur dès le cinquantenaire de la mort de l'écrivain, en 1955. Autour d'un noyau issu des collections de la bibliothèque (dont des exemplaires donnés par Jules Verne lui-même) est peu à peu rassemblée une importante documentation ; le fonds s'enrichit des dons de la famille Guillon-Verne puis du dépôt de la Ville de Nantes, laquelle avait fait l'acquisition de la collection de Joseph de Laissus, président de la Société Jules Verne, puis d'un ensemble de 95 manuscrits autographes, parallèlement à la dation de *Autour de la Lune*, *De la Terre à la Lune* et *L'Île Mystérieuse*. Le fonds couvre l'oeuvre de Jules Verne (imprimés, produits dérivés, iconographie) et rassemble également d'abondantes ressources documentaires autour de l'oeuvre de l'écrivain<sup>39</sup>.

La constitution du fonds et le travail scientifique qui l'accompagnent ont pour conséquences l'inauguration conjointe du Musée Jules Verne et du Centre d'études verniennes. Luce Courville, directrice de la Bibliothèque Municipale, joue un rôle certain dans l'aboutissement de ce projet<sup>40</sup>. Le Musée est inauguré en 1978, tandis que le centre de ressources s'installe à la Médiathèque Jacques Demy. Ce dernier, chargé de la conservation des collections présentées en partie au musée, permet de consulter sur place les documents, uniquement sur rendez-vous. Le musée dispose d'une action culturelle fournie (visites-spectacles, animations, expositions) et est présent hors-les-murs, notamment lors des Utopiales, festival international de Science-Fiction organisé tous les ans à Nantes.

La présence des collections nantaises sur Internet est très forte, grâce à la numérisation de l'intégralité des manuscrits autographes conservés par le centre d'études

<sup>38</sup>« Le Fonds Jules Verne à la bibliothèque de Nantes », Bulletin d'informations de l'ABF, n° 184-185, p. 124-125. Cet article peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/46398-le-fonds-jules-verne-a-la-bibliotheque-municipales-de-nantes.pdf>

(consulté le 10 décembre 2016).

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

Verniennes, disponibles sur la bibliothèque numérique de la Bibliothèque Municipale de Nantes.

## QUELQUES EXEMPLES DE FONDS SPÉCIALISÉS

### Brève typologie des fonds spécialisés

Les fonds spécialisés se sont révélés difficiles à trouver et à inventorier, et cela malgré l'aide précieuse fournie par le CCFr : c'est pourquoi nous ne prétendons à aucune forme d'objectivité. Ainsi, nous avons préféré nous attarder sur quelques exemples choisis plutôt que de poursuivre l'énumération précise de chaque fonds ; nous rappelons cependant qu'un tableau synthétique, situé en annexe II, rassemble la plupart des informations concernant ces derniers. Nous avons donc décidé de procéder de la manière suivante : après l'exposé d'une brève typologie des fonds spécialisés que nous avons pu rencontrer dans le cadre de cette étude, nous la développerons afin de donner à chaque type de fonds son illustration concrète. Au moment de choisir les exemples correspondant à chaque typologie, nous avons décidé de mettre l'accent sur des fonds que nous trouvions représentatifs et dont le cas nous a semblé avoir été peu traité au sein de la littérature professionnelle : c'est pour cela que nous avons choisi de ne pas nous attarder sur les fonds spécialisés en Science-Fiction, déjà étudiés avec beaucoup de soin par Florence Codine dans son mémoire d'études<sup>41</sup>.

Avant de nous livrer à une brève typologie des fonds spécialisés de littérature populaire et de paralittérature présents en bibliothèque, nous nous devons de procéder à une remarque préliminaire. Nous avons en effet délibérément exclu de notre typologie les fonds d'écrivains, qui rassemblent, certes des collections de romans publiés par l'auteur auquel est lié le fonds, mais aussi, principalement, ses manuscrits et sa bibliothèque personnelle. Ce type de fonds nous a paru s'éloigner de notre champ d'étude, puisqu'il touche à une autre section du patrimoine, celui du manuscrit littéraire contemporain, et parce que, contrairement à des collections comme celles du Musée Jules Verne de Nantes ou de la Maison d'Ailleurs d'Yverdon-les-Bains, les institutions qui les conservaient n'avaient pas constitué de centre de ressources autour du fonds original. On peut cependant citer, parmi ces fonds liés à des écrivains de littérature populaire, le fonds Paul Féval père et fils, conservé aux Champs Libres (Rennes), qui est issu de la bibliothèque de ces auteurs et rassemble les manuscrits de certaines œuvres de ces auteurs ainsi que des archives (lettres) et des éditions des œuvres du père et du fils, ainsi que le scénario de l'adaptation du *Bossu* par André Unebelle<sup>42</sup>. Nous pouvons également citer, entre autres, le fonds Boileau et Narcejac conservé par l'IMEC. Notons cependant que ces fonds, s'ils sont moins concernés par le cadre de la présente étude – en effet, leur statut patrimonial est acquis puisqu'il s'agit de manuscrits autographes – restent d'une aide précieuse puisqu'ils permettent souvent de conserver *in extenso* l'œuvre complète d'un auteur si le fonds comporte également la bibliothèque de ce dernier.

<sup>41</sup> CODINE Florence, *À pied, à cheval, en fusée, la marche des sciences-fictions dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'études sous la direction de Clément PIEYRE, enssib, Villeurbanne, 2012

<sup>42</sup> On peut lire une description de ce fonds sur le blog des Champs Libres :

<https://blogs.leschampslibres.fr/millefeuillesdebretagne/tag/19eme-siecle/#sthash.X5oUSd1w.dpbs> (consulté le 25 septembre 2016).

Les fonds spécialisés de littérature populaire en bibliothèque s'organisent selon trois grands types : les fonds issus des dons de collectionneurs, les fonds issus de bibliothèques populaires, et enfin les fonds thématiques, consacrés exclusivement à un genre paralittéraire ou à une thématique. Il est évident qu'un fonds peut obéir à plusieurs typologies en même temps et que, d'autre part, les bibliothèques spécialisées peuvent rentrer au sein de cette typologie.

Les dons de chercheurs ou de collectionneurs représentent une part négligeable des fonds spécialisés de littérature populaire en bibliothèque : ils permettent de disposer d'une collection déjà constituée. Nous avons choisi de développer l'exemple du fonds Ellen Constans conservé par le SCD de Limoges, mais on pourra citer également le dépôt effectué par le Centre Rocambole au SCD d'Amiens.

Les fonds issus de bibliothèques populaires représentent une deuxième catégorie de fonds spécialisés. Cependant, il exigent une certaine prudence puisque, paradoxalement, ce type de bibliothèques, ayant avant tout une vocation d'instruction, n'étaient pas toujours prêtes à accueillir en leur sein des ouvrages de pur divertissement et préféraient mettre à disposition de leur public de « bons » livres<sup>43</sup>. Nous avons choisi, pour illustrer cette catégorie, le fonds de la Bibliothèque Populaire de Chambéry, mais nous pouvons également citer celle de Romilly-sur-Seine, celle d'Asnières sur Seine ainsi que celle de Dieppe.

Les fonds spécialisés construits autour d'un genre ou d'un thème, enfin, sont à comparer aux bibliothèques spécialisées. Certains fonds, comme le fonds Dautrey, conservé aux Archives Départementales de Chaumont et consacré à la Première Guerre Mondiale, ne couvrent pas que le champ de la littérature populaire mais peuvent comporter des documents qui y appartiennent. Pour d'autres, la thématique couvre un genre littéraire particulier. C'est le cas du fonds « La Noiraude » de Pordic, que nous avons choisi de traiter plus loin, mais aussi des fonds de romans policiers conservés à la Bibliothèque Carnegie de Reims.

## **Le fonds Ellen Constans (SCD de Limoges) : un fonds de collectionneuse**

Le fonds Ellen Constans est conservé par la bibliothèque de Lettres et Sciences Humaines du SCD de Limoges, suite au legs par Ellen Constans, professeur à l'Université, de sa bibliothèque, lors de sa mort, en 2007.

Le fonds, avant de rejoindre les collections de la bibliothèque universitaire, a été expertisé<sup>44</sup> afin de dissocier ce qui, dans l'ensemble des documents concerné par le legs, pouvait rejoindre les collections courantes de la bibliothèque et ce qui devait être organisé en fonds spécialisé. Le fonds s'organise selon trois axes :

- la collection personnelle d'Ellen Constans avec, notamment, 812 romans, appartenant pour la plupart à la littérature sentimentale
- les archives et dossiers de travail d'Ellen Constans
- une collection d'ouvrages critiques et de travaux universitaires.

---

<sup>43</sup> NADDEO Étienne, *op. cit.*

<sup>44</sup> Nous avons eu la chance de pouvoir nous entretenir avec Jacques Migozzi, directeur du Centre de recherche sur les littératures populaires et les cultures médiatiques et doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Limoges, qui a été chargé de cette expertise.

L'ensemble du fonds est exclu du prêt. Il est destiné à être accru par des dons de particulier (ainsi, récemment, la bibliothèque a reçu un don de Charles Grivel, professeur émérite de l'université de Mannheim, dont les champs d'études recouvraient notamment l'oeuvre d'Alexandre Dumas, le fantastique et le roman-photo).

### **Le fonds de la Bibliothèque Populaire de Chambéry ( Médiathèque Jean-Jacques Rousseau) : l'héritage d'une bibliothèque populaire**

Le fonds de la Bibliothèque Populaire, conservé à la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau de Chambéry, a pour vocation d'être une « photographie » de ce qu'a pu être la « Bibliothèque Populaire » active dans la ville, parallèlement à la bibliothèque municipale, de 1873 jusqu'à sa fermeture en 2009. Cette dernière, initiée par le Dr Jules Caret, membre de la Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, en un temps où la bibliothèque municipale de Chambéry n'est réservée qu'à un public restreint d'érudits<sup>45</sup>, reprise ensuite par le Cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement, entame son déclin dans les années 1980, avec l'essor de la lecture publique promue par le gouvernement socialiste, et, à l'échelle locale, la construction de la médiathèque<sup>46</sup>. Elle finit par fermer ses portes en 2009.

Un premier dépôt avait été effectué à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau à la fin des années 80, lors d'un déménagement de la Bibliothèque Populaire ; un deuxième transfert est réalisé lors de sa fermeture. La sélection opérée alors ne retient que les documents datant d'avant 1946, le reste des collections étant éliminé ; une trace de l'ensemble des collections subsiste cependant grâce aux inventaires de la bibliothèque, qui ont été eux aussi conservés<sup>47</sup>. C'est d'ailleurs l'existence de ces inventaires, qui permettaient de donner une vue d'ensemble des fonds de la Bibliothèque Populaire, qui a motivé le choix d'éliminer une partie des documents pour ne conserver que les ouvrages les plus anciens.

Une entreprise de catalogage, réalisée entre 2010 et 2016, a recensé 6 200 exemplaires.

---

<sup>45</sup>MANAVELLA Sophie, « Une Bib' Pop ' à Chambéry (1873-2009), billet publié le 21 février 2016 sur le carnet de recherches en ligne « Bibliothèques Populaires », consultable en suivant ce lien : <https://bai.hypotheses.org/991> (consulté le 19 décembre 2016)

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> MANAVELLA Sophie, « Le roman à la bibliothèque populaire », disponible en ligne en suivant ce lien : [http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/Patrimoine/Connaitre/Autres%20lieux/Bibliotheque\\_populaire/Dossier%20documentaire/Le%20roman%20%C3%A0%20la%20Biblioth%C3%A8que%20populaire.pdf](http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/Patrimoine/Connaitre/Autres%20lieux/Bibliotheque_populaire/Dossier%20documentaire/Le%20roman%20%C3%A0%20la%20Biblioth%C3%A8que%20populaire.pdf) (consulté le 18 septembre 2016).

## **La Noiraude ( Médiathèque de l'Ic, Pordic ) : un fonds littéraire spécialisé**

La Noiraude est un fonds spécialisé de la médiathèque de l'Ic, à Pordic, près de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), qui s'intéresse aux genres policiers et plus particulièrement à la nouvelle noire et policière, avec plus de 5000 nouvelles conservées sous forme de recueils<sup>48</sup>. Une autre partie des collections du fonds est consacrée aux revues consacrées au genre policier, et contient également des manuscrits de nouvelles inédites. L'ensemble des fonds est disponible au prêt.

Ce fonds est valorisé grâce à des animations (qui portent le joli nom de « Bières littéraires ») et l'organisation d'un concours de nouvelles en partenariat avec le festival « Noir sur la ville » de Lamballe. Un blog lui est directement consacré<sup>49</sup> ; ce dernier est l'occasion de diffuser l'ensemble de l'actualité lié au fonds mais aussi de relayer les résultats de la veille documentaire opérée par les responsables du fonds, en informant les lecteurs au sujet de l'actualité de la nouvelle noire et policière (festivals et salons en cours, lancement de concours de nouvelles, etc.)

### **LE ROMAN POPULAIRE DANS LES FONDS NON-SPÉCIALISÉS : UNE PRÉSENCE DIFFICILE À QUANTIFIER**

S'il est mis en valeur à travers des fonds spécialisés, le roman populaire n'en est pas moins présent dans les fonds généraux des bibliothèques, y compris au sein de collections relativement anciennes. Cependant, il se révèle assez difficile de repérer les exemplaires présents au sein de collections plus vastes et, d'autre part, de connaître la provenance de ces ouvrages : ainsi, le CCFr, lorsqu'il s'agit de décrire un fonds de romans populaires (ouvrages relevant de collections identifiées comme relevant de la littérature populaire, comme le Livre Populaire de Fayard ou le Roman populaire de Tallandier) présents à la Bibliothèque Municipale de Belfort, il précise que l'origine du fonds est inconnue. Nous ne pouvons ainsi que dresser une liste succincte des fonds susceptibles de contenir, de manière isolée, des documents relevant de la littérature populaire : les fonds anciens de littérature du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (pour peu que les exemplaires les plus récents de ces collections n'aient pas été désherbés), ainsi que les fonds régionaux, qui sont susceptibles de recueillir le dépôt légal régional – Florence Codine, dans ses travaux au sujet de la science-fiction, explique ainsi que, par exemple, un roman édité par la maison Les Moutons électriques, basée en région Rhône-Alpes, sera ainsi susceptible de faire partie du fonds régional de la Bibliothèque Municipale de Lyon et, ainsi, d'être sauvegardé à ce titre.

D'un autre côté, nous ne devons pas négliger la place de la forme moderne du roman populaire – ces « mauvais genres » que représentent le policier, le fantastique, la fantasy, la science-fiction, la littérature sentimentale, etc. - dans les collections de lecture publique : en effet, la présence des paralittératures en bibliothèque de lecture publique interpelle et est riche d'enseignements sur le statut que possèdent ces genres actuels, héritiers du roman populaire d'autrefois.

Nous n'aurions pas pu mener ce double développement sans trois études précieuses, que nous tenons à mentionner ici : pour les fonds anciens et patrimoniaux, le

<sup>48</sup> « Fonds La Noiraude de Pordic », site des médiathèques de la Baie, consultable en suivant ce lien :

<https://mediathequesdelabaie.fr/vos-mediathèques/pordic/pordic-mediathèque-de-l-ic> (consulté le 12 décembre 2016).

<sup>49</sup> Le blog est consultable en suivant ce lien : <http://lanoiraudepordic.wordpress.com/>

mémoire d'études de Laurent Séguin consacré à la présence de la collection « le roman populaire » de Fayard dans les collections de la bibliothèque Nationale de France<sup>50</sup>, et, pour la lecture publique, l'exemple du roman sentimental développé par Roman Vany, également dans son mémoire d'études<sup>51</sup>, ainsi que celui de la science-fiction développé par Florence Codine<sup>52</sup>.

## Le cas de la Bibliothèque Nationale de France

Laurent Séguin, dans son mémoire d'études, prend comme exemple la collection « Le livre populaire » de Fayard, dont il a été réalisé un inventaire, comme point de départ d'une réflexion sur le traitement de l'ensemble des collections de romans populaires à la Bibliothèque Nationale. Les ouvrages étudiés par Laurent Séguin ont été acquis par dépôt légal et par rebut des postes<sup>53</sup> ; les collections comportent des lacunes et souffrent, dans l'ensemble, d'un signalement incomplet<sup>54</sup>. Par ailleurs, les conditions de conservation dans le quadrilatère Richelieu se révélaient, dans l'ensemble, peu adaptées à ce type de documents.

La lecture du mémoire de Laurent Séguin, si elle permet de constater que les collections de romans populaires bénéficient d'une prise de conscience qui leur a permis, aujourd'hui, d'être à la fois mieux signalées, mieux conservées et mieux valorisées, montre néanmoins que ce type de document souffre *a posteriori* du traitement qui lui a été appliqué. On peut imaginer sans trop de suppositions que la situation observée à la Bibliothèque Nationale se retrouve dans les fonds anciens et patrimoniaux d'autres bibliothèques.

Pour ce qui est des collections plus récentes de littérature populaire, la situation est comparable à celle du Livre Populaire de Tallandier. Florence Codine souligne le fait que la science-fiction, genre littéraire qui possède certaines spécificités éditoriales, dont la diffusion par fanzine n'est pas des moindres, est difficile à retrouver en bibliothèque. En effet, les publications ne font pas l'objet d'un dépôt systématique et se révèlent souvent fragiles ; les collections, quant à elles, ne sont pas toujours traitées avec la même bienveillance. La BnF a réalisé, à l'initiative de Clément Pieyre, une collecte de manuscrits de science-fiction entre 2004 et 2010<sup>55</sup>, auprès d'auteurs, d'éditeurs et de lecteurs - avec notamment l'entrée dans les collections de manuscrits de Pierre Bordage – et a mis en valeur ces nouvelles acquisitions au sein d'une exposition ; cependant, l'ensemble des collections issues du dépôt légal n'est en aucune sorte valorisé et, bien que la BnF puisse passer pour « la plus grande bibliothèque de science-fiction en France <sup>56</sup>»,

---

<sup>50</sup>SÉGUIN Laurent, *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France L'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard*. Mémoire d'études, sous la direction de Frédéric Barbier, enssib, Villeurbanne, 2005.

<sup>51</sup>VANY Romain, *Les Mauvais genres en bibliothèque publique : quelle place pour le roman sentimental paralittéraire ?* Mémoire d'études, sous la direction de Bruno Péquignot, enssib, Villeurbanne, 2013.

<sup>52</sup> CODINE Florence, *À pied, à cheval, en fusée, la marche des sciences-fictions dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'études sous la direction de Clément PIEYRE, enssib, Villeurbanne, 2012

<sup>53</sup> Jusque dans les années 1970, les colis de livres dont on n'avait pu identifier ni le destinataire, ni l'expéditeur, aboutissaient à la Bibliothèque Nationale. Cette procédure permettait de compléter les documents non couverts ou mal couverts par le dépôt légal (Séguin Laurent, *op. cit.*, p. 57)

<sup>54</sup> On développera ces problématiques liées au signalement et à la conservation dans le chapitre 4 de la présente étude.

<sup>55</sup> PIEYRE Clément. 2008. «Une porte vers les étoiles. Pour une approche des manuscrits de science-fiction», *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n°28. pp.5-13.

<sup>56</sup> CODINE Florence, *op. cit.*, p. 45

elle ne déploie pas de moyens particuliers pour compléter les lacunes de ses collections, notamment par l'achat de publications en langue étrangère.

## La présence du roman populaire et de la paralittérature dans les collections de lecture publique

De la même manière qu'il n'est pas absent des collections de la Bibliothèque Nationale, le roman populaire, sous sa forme contemporaine, est présent de manière diffuse dans les collections mises en libre accès dans les bibliothèques de lecture publique. Les genres paralittéraires sont souvent présentés à part des collections de littérature générale, dans un classement qui crée des ensembles de genre (roman policier et genres de l'imaginaire sont ainsi souvent présentés à part), quitte à rapprocher des ensembles et de genres qui, pour les lecteurs, ne peuvent être réunis : ainsi, s'il paraît logique, pour un professionnel des bibliothèques, de classer ensemble la fantasy et la science fiction<sup>57</sup>, un lecteur passionné risque d'être dérouté par ce choix.

Prenons l'exemple du « roman sentimental paralittéraire »<sup>58</sup> et de sa place dans les collections de lecture publique, étudiés par Romain Vany dans son mémoire d'études au travers d'une enquête de terrain : en effet, le roman sentimental est peut-être le plus représentatif des « mauvais genres », en cela qu'il bénéficie d'une légitimation culturelle – et donc d'une potentielle patrimonialisation - moins poussée que les autres genres. Il nous a paru utile de s'appuyer en profondeur sur cet exemple, qui, certes extrême, nous a paru représentatif du statut encore problématique des formes modernes du roman populaire en bibliothèque.

Les conclusions de Romain Vany sont les suivantes : le roman sentimental paralittéraire, bien qu'il soit un objet très intéressant d'étude (le fonds Ellen Constans du SCD de Limoges l'a par ailleurs prouvé), « ne bénéficie d'aucune mise en lumière »<sup>59</sup>. Sur les 25 bibliothèques étudiées, seules 6 possèdent ce type de document : 3 d'entre elles proposent des romans isolés et peu récents, sans doute issus d'un don ou rescapés d'un désherbage, tandis que les 3 autres proposent des ouvrages récents dont l'acquisition a été faite à dessein. Ces 6 bibliothèques bénéficient d'un public majoritairement âgé et rural, sauf pour la ville de Roubaix, qui garde cependant un lectorat à dominante populaire. Le roman sentimental paralittéraire et sériel est un genre qui semble frappé de mépris, voire « d'opprobre », alors même que le roman sentimental « intermédiaire »<sup>60</sup> (on peut ranger dans cette catégorie des auteurs comme Marc Lévy ou Katherine Pancol) est présent dans toutes les bibliothèques sans distinction. Cependant, le roman sentimental, même s'il fait partie intégrante de la politique documentaire de l'établissement, est rarement mis en avant et ne possède pas de catégorie dédiée dans le classement, ce qui le rend moins visible aux yeux des lecteurs<sup>61</sup>.

---

<sup>57</sup> Bertrand Calenge, dans un billet de blog daté du 21 novembre 2012 et consacré au classement des romans en bibliothèque, indique que : « Peu importe l'absolue exactitude scientifique des genres, seules deux choses comptent : qu'on identifie les seuls genres dont la gestion spécifique soit nécessaire, et surtout qu'on précise en interne ce que recouvre l'appellation. Par exemple, on pourra dire que la fantasy est incluse dans la science-fiction, ou que le thème « littérature française » recouvre tous les romans français sauf les classiques et la science-fiction ».

cf CALENGE Bertrand « La face (trop) cachée d'une politique documentaire », accessible en suivant ce lien : <https://bccn.wordpress.com/2012/11/21/la-face-trop-cachee-dune-politique-documentaire/> (consulté le 19 décembre 2016).

<sup>58</sup>Romain Vany, en s'appuyant sur les travaux de Bruno Péquignot, donne la définition suivante de ce genre littéraire : des romans courts (environ 150 p.), avec un schéma narratif codé avec peu de variations d'un ouvrage à l'autre, qui n'aborde aucune problématique politique et/ou sociale (mais, dans sa version contemporaine, est dépouillé de l'édification morale qui caractérisait un type de production plus ancienne), facilement identifiables – notamment grâce à l'aspect de la couverture, et obéissant souvent à une logique sérielle. La production des éditions Harlequin est un bon exemple de ce genre littéraire.

<sup>59</sup>VANY Romain, *op. cit.*, p. 53

<sup>60</sup>« Il s'agit d'ouvrages dont le récit se construit autour d'une intrigue à dominante sentimentale et dont certains auteurs sont parmi les plus lus en France. Ces titres font l'objet d'une importante demande de la part des usagers et ont des taux de rotations élevés qu'ils soient sur des présentoirs des nouveautés ou non. » VANY Romain, *op. cit.*, p. 41

<sup>61</sup> VANY Romain, *op. cit.*, p. 45

L'exemple du roman sentimental développé par Romain Vany est un exemple extrême de la gestion des genres paralittéraires en bibliothèque. En effet, d'autres « mauvais genres » sont eux, tolérés, voire bien acceptés, dans les bibliothèques de lecture publique ou les « fonds détente » des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Les « mauvais genres » ont, aujourd'hui, une place définie au sein des bibliothèques, même si, comme le rappelle Florence Codine à propos de la science-fiction :

« Il reste que tout repose sur l'avis de lecteurs et d'experts, qu'ils soient ou non du monde des bibliothèques, et que la connaissance du genre est insuffisante chez la grande majorité des professionnels. Les conséquences sur les acquisitions sont importantes. Il est ainsi difficile aux acquéreurs d'évaluer une œuvre par rapport au genre – conformité avec les codes du genre, originalité, qualité. Les acquéreurs tendent à se plier l'avis des “spécialistes” parmi leurs collègues ou à l'extérieur, ce qui conduit à une uniformisation des acquisitions et nuit à la diversité des collections et à la possibilité d'une complémentarité des bibliothèques, dans une logique de réseau »<sup>62</sup>.

Il nous sera donné de revenir, dans un développement extérieur, sur la place des paralittératures en bibliothèque et sur la manière dont elles sont traitées peut conduire, ou non, à une légitimation et donc à une possible patrimonialisation.

## BILAN

### Une apparente diversité

Ce qui nous a frappée lors de l'établissement de ce panorama, c'est tout d'abord la diversité. Diversités des institutions, tout d'abord, puisque sur l'ensemble des établissements nous pouvons retrouver :

- une bibliothèque de la ville de Paris ( La Bilipo)
- une bibliothèque universitaire (fonds Ellen Constans au SCD de Limoges)
- deux Bibliothèques Municipales Classées (fonds de romans policiers à la Bibliothèque Carnegie de Reims, fonds Paul Féval et fils à Rennes) – trois si l'on considère que le musée Jules Verne est étroitement lié à la Bibliothèque Municipale de Nantes.
- deux bibliothèques relevant d'une logique muséale (Maison d'ailleurs et Centre d'études Verniennes)
- un fonds conservé aux Archives Départementales (le fonds Dautrey à Chaumont).

Toutes les autres structures, soit plus de la moitié, sont des structures territoriales.

Cette diversité se retrouve dans les missions des lieux de conservation. Si certains fonds et certaines bibliothèques sont clairement identifiés comme des institutions patrimoniales (la BERP, la Bilipo, les fonds conservés en BMC comme le fonds Paul Féval), d'autres penchent du côté de la lecture publique (c'est le cas de la BILA et de l'ex-Maison du Roman Populaire de l'Haÿ-les-Roses, ainsi que du

<sup>62</sup> CODINE Florence, *op. cit.*, p. 61.

fonds policier La Noiraude de Pordic), quand les missions ne sont pas mixtes, avec l'existence côte à côte d'un fonds patrimonial exclu du prêt et d'un fonds de lecture publique empruntable. Ainsi, le fonds de romans policiers de la bibliothèque Carnegie, à Reims, a été construit selon une logique patrimoniale puisque son noyau est issu du dépôt légal de la BnF (un exemplaire est confié à la bibliothèque entre 1983 et 2006, puisque la ville organise depuis 1979 un festival international de roman policier), mais, au contraire de la Bilipo (dont les collections reposent elles aussi sur un noyau issu du dépôt légal), elle rend une partie de ses collections empruntables, ce qui est en apparence incompatible avec l'idée d'une patrimonialisation.

La diversité apparente des formes que revêt la présence du roman populaire tient également dans les genres représentés. Si la plupart des fonds et des bibliothèques sont généralistes, on observe également une forte représentation de la fiction noire et policière (Bilipo, La Noiraude, fonds de la bibliothèque Carnegie) ainsi que de la science-fiction, avec une forte présence de collections autour de l'œuvre de Jules Verne, tandis que le roman sentimental n'est présent que dans un seul fonds, celui de Limoges, et que nous n'avons trouvé aucun fonds spécialisé en littérature fantastique, ni en fantasy. On retiendra de cette répartition des genres que les fonds spécialisés sont construits selon les opportunités – dons de collectionneurs, par exemple – et que leur genèse est due, dans la majorité, à l'initiative de lecteurs passionnés plus que d'un désir d'exhaustivité encyclopédique.

### **Un public en grande partie spécialisé**

Comme nous l'avons montré plus haut, certains fonds sont identifiés comme des fonds de lecture publique, mais la majorité obéit à une logique patrimoniale. Sur l'ensemble des fonds et bibliothèques que nous avons identifiés, seuls quatre d'entre eux proposaient des documents au prêt, les autres rendant leurs collections consultables avec différents degrés de restriction, allant de la consultation en libre accès sur place – c'est le cas de certains documents de la Bilipo – à la consultation uniquement sur rendez-vous, comme c'est le cas pour les collections du musée Jules Verne.

Le public de ce type de bibliothèques et de fonds est en grande partie constitué de chercheurs et de spécialistes, qui sont amenés à consulter ponctuellement des collections qui demeurent, dans une grande majorité, confidentielles. Cette idée de fonds destinés uniquement à la conservation et accessibles à un public éclairé se retrouve dans le fait, très éclairant, que plusieurs bibliothèques se dotent, parallèlement au noyau de leurs collections, d'un fonds de référence à vocation scientifique. Plusieurs des personnes interrogées au cours des entretiens que nous avons pu mener indiquent vouloir créer ou accroître des fonds de référence, lorsque les collections ne comptaient pas ou trop peu de références scientifiques.

### **Un climat difficile**

Le dernier constat que nous avons pu faire en établissant ce panorama est la faible publicité des collections de romans populaires et de paralittérature en bibliothèque. Dans l'ensemble, les entretiens que nous avons pu mener nous ont montré la difficulté qu'avaient les structures à valoriser leurs fonds et à entretenir une action culturelle de qualité – les exceptions notables étant les fonds présents en lecture publique, comme le fonds La Noiraude de Pordic ou la BILA, ainsi que les bibliothèques à vocation muséale qui échappent à la logique d'action culturelle des autres bibliothèques. Même la Bilipo, pourtant très active en la matière, souffre actuellement des réductions de budget que rencontre l'ensemble des bibliothèques patrimoniales de la

ville de Paris. La fermeture récente de la Maison du Roman Populaire de l'Haÿ-les-Roses nous a paru symptomatique d'une certaine perte de vitesse de l'intérêt accordé au roman populaire.

Toujours est-il que le roman populaire demeure un objet qui a été témoin d'attentions diverses, qui a été conservé, préservé, étudié, valorisé... Bref, qui demeure une composante pérenne des fonds de certaines bibliothèques. En quoi l'ensemble de ces pratiques de préservation – et la perte de vitesse générale de l'intérêt accordé au roman populaire – peuvent-ils nous renseigner sur son statut patrimonial ?

## CHAPITRE 3 : LE ROMAN POPULAIRE AU COEUR DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

---

### LE ROMAN POPULAIRE, CANDIDAT À LA PATRIMONIALISATION ? L'APPORT DU CADRE LÉGISLATIF ET THÉORIQUE

#### Les textes de loi

Nous l'avons déjà dit en introduction : l'idée que le roman populaire puisse devenir un objet patrimonial paraît, au premier abord, paradoxale ; l'opposition repose, en grande partie, sur des images issues de l'inconscient collectif mais aussi sur des préjugés, qui définiraient le patrimoine comme une entité immuable et la littérature populaire comme un objet méprisable, indigne d'être retenu dans la mémoire collective.

Comme tous les préjugés, ceux que nous avons exposés sont faits pour être, sinon combattus, du moins contournés. Le patrimoine regroupe, aujourd'hui, une réalité plurielle comme le définit bien l'article L1 du code du patrimoine (modifié par la loi du 7 juillet 2016, article 55) :

« Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003. »<sup>63</sup>

La notion d'intérêt étant subjective et évolutive, il est en effet tout à fait envisageable de considérer la littérature populaire – et a fortiori le roman populaire – comme un objet patrimonial, au même titre que certains domaines inclus récemment – et non sans réticence – au sein de la notion de patrimoine : patrimoine industriel, naturel, etc.

On peut compléter la définition du Code du Patrimoine par un autre texte, celui de la convention de Faro, convention-cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) :

« Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux. »<sup>64</sup>

---

<sup>63</sup> Accessible en suivant ce lien :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=B899FBB78832D722B8489C56010DD007.tpdila20v\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000006108728&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20160830](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=B899FBB78832D722B8489C56010DD007.tpdila20v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006108728&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20160830)

(Consulté le 30 août 2016).

<sup>64</sup>Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ; Convention-cadre du Conseil de l'Europe, 27 octobre 2005. Consultée le 13 décembre 2016 à l'adresse suivante :

<http://www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680083748>

Là encore, cette définition ne contredit pas le possible statut patrimonial du roman populaire : par plusieurs aspects, ce dernier peut représenter un témoignage sur une époque, des pratiques culturelles... Aux yeux des textes de loi, le roman populaire n'est donc pas inapte à la patrimonialisation.

### Patrimoine et patrimonialisation : aspects théoriques

Comme le fait remarquer Jean Davallon<sup>65</sup>, si le patrimoine repose sur la continuité (la transmission d'un héritage), il faut aussi savoir s'affranchir de cette vision :

« C'est nous qui décidons que tels outils, telles usines, tels paysages, tels discours ou telle mémoire vont avoir statut de patrimoine. L'opération part donc bien du présent pour viser des objets du passé, même si celui-ci est très récent »<sup>66</sup>.

Trois sortes de continuité peuvent, selon Jean Davallon être distinguées :

- la « continuité de ce qui est de ce que qui se fait »
- une continuité linéaire, construite sur nos choix et nos innovations
- et, enfin, une continuité reposant sur la remise au goût du jour d'un pan du patrimoine occulté, délaissé ou oublié ; « de ce qui ne se voit pas, ou plus ».

On peut considérer que la situation du roman populaire est à la frontière de la deuxième et de la troisième solution : en effet, l'introduction de romans populaires dans les collections est souvent rétroactive (le but des conservateurs étant de reconstituer des ensembles incomplets, comme on l'a vu pour la Bilipo), mais, le roman populaire étant un genre encore actif aujourd'hui, il serait uniquement rhétorique de le considérer comme un genre oublié ou rare, même si certains titres et auteurs sont tombés dans l'oubli.

D'autre part, l'ouvrage de Jean Davallon attire l'attention sur le fait que, à l'heure actuelle, les professionnels de la culture doivent repenser leur rapport au patrimoine ; ne plus se contenter de « ce qu'il faut garder » mais se mettre en position de penser le patrimoine d'une autre manière : non comme un héritage figé, mais comme une transition qui s'opère de manière dynamique :

« Dire que ce patrimoine est transmis d'une génération à l'autre et que la première a donc la charge de le conserver, de le préserver, de le sauvegarder pour le transmettre à son tour à la seconde, c'est faire référence à la transmission d'un patrimoine déjà constitué. Notre société délègue d'ailleurs partiellement cette charge à des spécialistes (les conservateurs, par exemple). La transmission vise alors effectivement une continuité dans le temps entre générations ; continuité physique (conservation) et continuité de statut (continuité symbolique d'objet de patrimoine).

En revanche, au moment où le patrimoine est reconnu comme patrimoine, c'est-à-dire lorsque des objets acquièrent ce statut, il l'est à partir du présent. Les recherches sur la patrimonialisation le montrent très clairement : c'est nous qui décidons que tels outils, telles usines, tels paysages, tels discours ou

---

(consulté le 30 août 2016).

<sup>65</sup> DAVALLON Jean, *Le don du patrimoine : une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris, Hermès Sciences- Lavoisier, 2006.

<sup>66</sup> *op. cit.*, p. 10

telle mémoire vont avoir statut de patrimoine. L'opération part donc bien du présent pour viser des objets du passé, même si celui-ci est très récent. La question n'est plus dès lors de savoir comment est assurée la continuité pour éviter une rupture, mais comment elle est construite à partir d'une rupture »<sup>67</sup>.

C'est bien dans ce cas de figure que se situe le roman populaire : non pas quelque chose qui a été transmis depuis le passé par les générations précédentes, mais un objet du passé qui a connu un intérêt croissant de la part d'amateurs (les collectionneurs), puis de scientifiques (les chercheurs), et enfin de professionnels du patrimoine (les conservateurs). Nous rejoignons, encore une fois, l'idée de cette patrimonialisation « rétroactive », que nous serons amenés à aborder à de nombreuses occasions au cours de ce développement

Enfin, Jean Davallon appelle à distinguer la notion de patrimoine de la notion de mémoire : en effet, pour lui la mémoire est « une continuité entre le passé et le présent »<sup>68</sup> : « il s'agit d'une reconstitution ou d'une réactualisation, non d'une reconstruction selon le mode historique »<sup>69</sup>. Le patrimoine, lui, est issu directement du présent :

« Le lien avec le passé est alors construit à partir du présent. L'originalité du processus patrimonial tient au fait que ce lien est certifié par un travail scientifique, historique, archéologique, ethnologique... qui permettra de lui donner son statut d'objet authentique et de le faire parler en tant que témoin de ce monde d'origine »<sup>70</sup>.

Si l'on applique les distinctions introduites par Jean Davallon au cas du roman populaire, il conviendrait alors de se demander si ce dernier doit être envisagé comme un objet mémoriel – une partie de la culture du passé qui a perduré jusqu'à nous – ou bien un objet patrimonial, qui serait une « trouvaille » récente, dont on aurait jugé récemment qu'elle était capable de retranscrire tout un pan des pratiques et des usages du passé. Pour nous, le roman populaire se place clairement dans la seconde catégorie, puisqu'il est passé du statut d'objet méprisé en son temps à celui de document porteur d'un intérêt scientifique certain.

On pourrait s'arrêter à ce stade de notre développement et déclarer tout de go que le roman populaire est aujourd'hui un objet patrimonial... Cependant, la situation est plus complexe : en effet, le roman populaire possède une continuité qui va du passé jusqu'à aujourd'hui : continuité des genres ; continuité des éditeurs et des collections, dans certains cas ; continuité, dans une certaine mesure, des pratiques de lecture. La littérature populaire apparaît donc comme un objet complexe, doté de multiples facettes, en perpétuelle transition ; cette multiplicité amène à redéfinir notre questionnement initial. Ainsi, il conviendrait non pas de se demander si le roman populaire est, ou non, un objet patrimonial, mais de se demander s'il mérite la patrimonialisation comme un tout ou comme une partie. Dans le deuxième cas, il apparaît qu'au sein d'un ensemble, ce sont seulement certains documents qui, en vertu de certains critères qu'il nous appartient de déterminer, peuvent accéder au stade ultime de la patrimonialisation ; non seulement il faut s'interroger au sujet de la sélection, et de la manière dont elle s'opère, mais également au sujet des documents qui n'auront pas pu acquérir ce statut : sont-ils, eux

<sup>67</sup> DAVALLON Jean, « Le Patrimoine – une filiation inversée ? » *Espaces temps*, vol. 74, n°1, 2000, p. 6-16

<sup>68</sup> DAVALLON Jean, *op. cit.*, p. 14

<sup>69</sup> DAVALLON Jean, *Ibid.*, p. 14

<sup>70</sup> DAVALLON Jean, *Ibid.*, p. 15

aussi, appelés à devenir patrimoniaux dans le futur ? Et, si oui, comment et pourquoi ?

Cette première approche reste théorique ; mais elle permet, tout du moins, de discerner que, d'une part, le roman populaire n'est pas inapte à la patrimonialisation, mais que, d'autre part, il ne peut être envisagé comme un tout.

Pour comprendre le statut que possède aujourd'hui la littérature populaire aujourd'hui en bibliothèques, il convient de se livrer à un examen des pratiques professionnelles dont il fait l'objet.

## UN PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ? L'ENSEIGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Lors des divers entretiens que nous avons pu mener, nous avons l'habitude, pour clore la conversation, de poser la question suivante : « pensez-vous que le roman populaire soit un objet patrimonial ? ». La diversité des réponses nous a surpris : nous pensions entendre un avis univoque, nous avons découvert que les visions divergeaient selon les personnes interrogées et les institutions, et qu'elles allaient même, pour certaines, à l'encontre de ce que nous avons imaginé.

Il apparaît donc que, pour comprendre complètement le statut que possèdent les documents de ce type, ce n'est pas tant la théorie – savoir si le roman populaire est susceptible, ou non, de rentrer dans le cadre d'un processus de patrimonialisation – qui importe, mais la réalité professionnelle. Ce qui détermine ce statut, c'est n'est pas la manière dont le document *pourrait être* considéré mais la manière dont il *est* considéré, au quotidien, par les professionnels des bibliothèques. En un mot, ce qui fait véritablement le caractère patrimonial d'un objet, c'est la reconnaissance qu'on lui témoigne.

### **Les conditions de communication et de consultation, un indice de la patrimonialisation du roman populaire**

Il nous a paru important, avant d'exposer directement l'ensemble des ces réponses, de nous pencher sur la manière dont les documents étaient traités : condition de communication et de consultation mais aussi constitution des fonds, classement, etc. Nous avons donc décidé, dans un premier temps, de nous livrer à l'analyse des éléments récoltés dans notre état des lieux. Il s'agit, à travers l'examen de ces pratiques professionnelles, de déterminer la manière dont sont considérées les collections de romans populaires : en effet, il nous semble important de souligner que le statut des documents tient beaucoup à la diversité des traitements qu'il rencontrera. D'ordinaire, c'est la préciosité d'un document, ou sa rareté... tout ce qui consitue son statut d'objet patrimonial, qui décide de la manière dont il est conservé et communiqué. Nous allons, pour un temps, prendre la question à rebours : en quoi les conditions de conservation, de consultation, de valorisation d'un document donné peuvent traduire son statut ?

Le fait que le prêt soit peu répandu pour ce type de collections est un premier indice de la valeur qui leur est accordée : c'est une mesure qui tient à protéger le livre en le laissant entre les murs de la bibliothèque, ce qui lui évite le risque d'être perdu ou dégradé – plusieurs personnes interrogées en entretien ont en effet affirmé que « mettre un livre en prêt, c'était se résoudre à le perdre ». Le fait que la plupart des ouvrages soient exclus du prêt est renforcé par des conditions de consultation dont les modalités s'alignent sur celles de la consultation des fonds anciens, dont le caractère patrimonial est connu et incontestable : consultation sur rendez-vous, accès privilégié pour les chercheurs et les spécialistes... Ces conditions de communication restreintes donnent aux documents un statut particulier, proche de celui des collections patrimoniales « reconnues » (livres anciens, manuscrits...).

Plusieurs raisons sont invoquées pour justifier cette interdiction du prêt : la fragilité des ouvrages, le fait qu'ils appartiennent à des fonds dont on ne peut rompre la cohérence (dans le cas des fonds de Bibliothèques Populaires et de certains fonds de collectionneurs) ou, encore – plus particulièrement dans le cas de la Bilipo – le fait que les ouvrages soient issus du dépôt légal et de services de presse : la Bibliothèque Nationale de France, puis les éditeurs, « confient » les documents à la Bilipo qui doit se faire une mission de les sauvegarder pour l'avenir. Cependant, toutes les institutions ne considèrent pas les documents issus du Dépôt Légal de la même manière, puisque la Bibliothèque Carnegie de Reims, qui possède également un fonds de romans policiers issus du Dépôt Légal, rend une partie de ses collections disponible au prêt ; c'est alors l'ancienneté qui est invoquée, puisque seuls les ouvrages qui ont moins de quarante ans peuvent sortir de la bibliothèque.

L'apparition d'un critère, sur lequel repose le sort du document – ici, celui de l'ancienneté, permet de comprendre que la présence des documents au sein des collections de la bibliothèque est due à une sélection, ce qui aurait tendance à nous mettre sur une nouvelle piste : le patrimoine, on l'a vu plus haut, est bien une procédure de choix, de tri<sup>71</sup> ; le fait que, dans l'ensemble constitué par la littérature populaire, une partie seulement fasse l'objet d'une sélection, tend à traduire le fait que les documents choisis par les professionnels soient définis comme des objets patrimoniaux par rapport à un autre ensemble, celui des documents qui n'auraient pas été triés et demeureraient des collections, sinon courantes, du moins bénéficiant d'une préservation moindre.

## Les critères de sélection

Parler de critères de sélection se révèle pourtant, dans le cas du roman populaire, un peu délicat. En effet, une grande partie des fonds actuellement présents n'ont

---

<sup>71</sup> Nous pouvons citer, en complément des quelques textes juridiques rencontrés plus haut, quelques uns des critères de sélection préconisés par l'UNESCO pour permettre à un site de figurer sur la Liste du Patrimoine Mondial (consultables sur internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/criteres/> (consulté le 2 septembre 2016).

- « (i)  
représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- (ii)  
témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iii)  
apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- (iv)  
offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine. »

justement pas fait l'objet d'une sélection délibérée de la part du personnel des bibliothèques ; il sont en effet, soit issus du dépôt légal – et donc, par principe, n'ont été soumis à aucun désherbage – soit issus du don de collections déjà constituées, ce qui implique *a priori* que le choix du possesseur initial a été respecté et que l'ordre de sa collection n'a pas été modifié. Or la logique d'un collectionneur, qu'il soit simple amateur ou bien animé par une démarche scientifique, reste différente de celle d'un professionnel des bibliothèques.

Cependant, les entretiens que nous avons pu avoir avec des professionnels ont tous mentionné des procédures de sélection.

Ces dernières ont pu avoir lieu lors de la constitution du fonds ou de la bibliothèque. Ainsi, après le legs par Ellen Constans de sa bibliothèque à la Bibliothèque Universitaire de Limoges, une expertise a été mise en place afin de déterminer quels étaient les documents susceptibles de rejoindre les fonds courants de la bibliothèque et ceux qui étaient dignes d'être rassemblés en un fonds spécifique ; il s'agit donc d'une procédure de répartition. Jacques Migozzi, chargé de procéder à cette expertise pour la bibliothèque personnelle d'Ellen Constans, s'est appuyé sur un certain nombre de critères, en cherchant à regrouper dans le fonds des catégories spécifiques de documents : la collection de romans constituée par la chercheuse, les dossiers de travail et les ouvrages critiques rares ou appelés à le devenir. Jacques Migozzi nous a expliqué s'être donné des critères assez larges pour les imprimés (romans et ouvrages critiques) et s'être surtout concentré sur les archives, qui étaient déjà classées mais au sein desquelles il fallait identifier celles concernant les chantiers en cours, à transmettre aux autres chercheurs de la faculté, et les textes inédits, pour veiller à leur publication.

Dans le cas de la constitution du fonds de la Bibliothèque Populaire à Chambéry, c'est une procédure d'élimination qui a été mise en place : en effet, il a été décidé que le fonds se recentrerait sur l'« âge d'or » du roman populaire et que, pour cette raison, les documents ayant été édités après 1946 devaient être exclus du fonds. En effet, les inventaires de la Bibliothèque Populaire ayant, eux, été conservés, la deuxième mission du fonds – à savoir, celle de conserver un « tableau » de la bibliothèque du temps de son vivant – était assurée et n'exigeait pas l'exhaustivité complète des collections. La sélection s'est uniquement effectuée sur des critères de dates, même si, selon la personne que nous avons interrogée, certains documents – par exemple, les romans policiers de la fin des années 40/début des années 50 auraient mérité d'entrer dans le cadre des collections.

Une deuxième catégorie de sélection s'effectue lors de l'acquisition de nouveaux documents pour le fonds ou la bibliothèque – il s'agit ici d'entrées qui s'effectuent de manière régulière, au jour le jour, et non de l'intégration d'un nouveau fonds aux collections de la bibliothèque.

Cette sélection s'opère lors des dons de quantités réduites d'ouvrages, proposés spontanément par les usagers de la bibliothèque (comme c'est le cas à la BERP de Laxou), ou lors des achats effectués par les agents. Les contraintes budgétaires actuelles conduisent en effet les bibliothèques à ne pas être exhaustives dans leurs acquisitions mais à circonscrire leurs achats à certains champs, jugés plus importants que d'autres. Ainsi, pour ce qui est des nouveautés, la Bilipo, qui ne bénéficie plus du dépôt légal, a par exemple restreint ses

acquisitions de romans policiers régionalistes, qu'elle estimait déjà susceptibles d'être conservés dans les fonds régionaux des bibliothèques municipales ; en revanche, les acquisitions ont été recentrées sur un certain nombre de points, par exemple en cherchant en priorité à compléter les collections déjà présentes dans les fonds de la bibliothèque : ainsi, par exemple, on fera rentrer de manière systématique tous les romans paraissant dans la « Série Noire » chez Gallimard, afin de pouvoir posséder l'intégralité des ouvrages publiés dans cette collection.

Les acquisitions ne concernent pas forcément les nouveautés : ainsi, une partie d'entre elles sont vouées à compléter, de manière rétrospective, les fonds anciens ; elles ont pour priorité de venir combler les lacunes des ensembles déjà présents. Cette politique documentaire efficace comporte cependant ses exceptions, notamment lorsqu'il s'agit d'acquérir des pièces d'exception ou particulièrement rares, comme la célèbre affiche de Fantômas, document emblématique des collections de la Bilipo, qu'il nous sera donné de mentionner à nouveau dans la suite de ce développement.

Enfin, notons que, malgré leur statut plus ou moins défini de collections patrimoniales ( consultation réservée, etc.), les collections de romans populaires ne sont pas à l'abri du désherbage. Ce dernier est cependant un désherbage avant tout fonctionnel, qui a pour vocation d'éliminer les doublons et d'ainsi laisser plus d'espace pour la conservation des documents – les doublons pouvant être éliminés par vente, comme c'est le cas pour la BERP.

Nous pouvons constater que c'est, de loin, la constitution du fonds qui fait l'objet de la procédure de sélection la plus importante, le reste des catégories que nous avons pu énumérer faisant partie d'une politique documentaire réfléchie et fonctionnelle, vouée à combler les lacunes des collections, plus que d'une véritable sélection. Même si, selon l'aveu des personnes interrogées, les critères de sélection lors de la constitution du fonds restent simples (genres, dates...), cette sélection correspond à un véritable processus de patrimonialisation, un « tri » qui sécurise et donne un statut particulier à certains documents par rapport à d'autres, et équivaut à une reconnaissance de leur intérêt.

Nous pourrions nous en arrêter là et déclarer que la patrimonialisation du roman populaire est achevée. En effet, il semble jouir de toutes les caractéristiques d'un objet patrimonial : il est protégé (exclu du prêt, conservé en accès restreint, il a fait l'objet d'une sélection en bonne et due forme et il est (presque) à l'abri de tout désherbage... Pourtant, le statut du roman populaire est loin d'être unifié et les raisons de sa présence dans des collections spécialisées et/ou à vocation patrimoniales sont loin d'être claires.

## **Critères matériels, critères intellectuels**

Lorsque, en entretien, nous demandions aux personnes interrogées de désigner un ou plusieurs documents qu'ils jugeaient particulièrement dignes d'intérêt, nous nous attendions à obtenir des réponses portant sur quelques ouvrages isolés, à la rigueur sur un ensemble particulier (une collection particulière pour ses couvertures, etc.). Or les réponses étaient d'une grande diversité. Les critères utilisés pour décrire les documents les plus précieux ou les plus dignes d'intérêt (et, à fortiori, on suppose, pour le reste des collections), tels que nous avons pu les recueillir auprès des intéressés, sont à regrouper sous trois ensembles.

Tout d'abord, les critères matériels : si la fragilité des éditions de romans populaires est évoquée partout, elle ne constitue cependant pas un critère de rareté. C'est souvent la bibliographie matérielle – pour le cas qui nous intéresse, la couverture, généralement illustrée et vivement colorée - qui, pour les romans populaires, constitue le critère matériel le plus important. Cependant, les conditions de conservation des

documents, comme c'est le cas à Chambéry, font que la couverture est dégradée, invisible (pour des raisons de commodité, les couvertures des ouvrages prêtés par la bibliothèque populaire étaient recouverts de toile noire) ou encore absente. Nous pouvons également faire rentrer la rareté quantitative<sup>72</sup> dans l'ensemble des critères matériels, puisque les documents rares ou disparus prennent, de par cette même rareté, un caractère précieux. L'un des exemples les plus emblématiques dans ce domaine est l'affiche de *Fantômas* conservée par la Bilipo, produite en masse à des fins publicitaires par son éditeur Arthème Fayard et dont les exemplaires ont aujourd'hui disparu, à l'exception de trois d'entre eux.

Les critères intellectuels sont ceux qui reviennent le plus souvent. Pour certains, c'est la notoriété des auteurs qui prime : soit que la bibliothèque cherche à posséder des éditions anciennes d'auteurs célèbres<sup>73</sup> soit qu'elle cherche à conserver des collections les plus complètes possibles autour de l'œuvre d'un auteur spécifique. La notoriété de la collection est également un critère, à la fois d'identification – en effet, comme nous l'avons fait remarquer dans le chapitre I, c'est aussi la collection dans laquelle est parue l'ouvrage qui permet de le « classer » ou pas comme roman populaire - et de sélection : la personne que nous avons interrogée au sujet des collections de la BERP a pointé le fait que, selon elle, les documents les plus remarquables étaient ceux qui appartenaient à des « collections prestigieuses ».

Enfin, l'une des personnes interrogées souligne le fait que les collections de romans populaires ont, surtout, un intérêt sociologique : elles permettent de nous renseigner sur les habitudes de lecture d'un public qui reste difficile à appréhender. Jacques Migozzi, appelé à citer un ou deux documents remarquables du fonds Ellen Constans de Limoges, nous a expliqué que c'était justement la collection qui était remarquable, et non certains documents qu'on aurait pu séparer des autres ; ce qui rend le fonds digne d'intérêt, c'est donc sa capacité à rassembler des documents similaires qui, pris de manière isolée, n'auraient représenté que peu d'intérêt. Conservés ensemble, les romans révèlent alors toute leur utilité intellectuelle et représentent une base exploitable pour les chercheurs ; ils apparaissent comme les « vestiges d'un temps » (les mots sont de Jacques Migozzi). Ce troisième type de critère – celui de l'intérêt sociologique – est purement intellectuel, en cela qu'il ne touche pas à l'objet en lui-même, mais aux usages qui lui sont – ou lui ont été – rattachés.

## Un objet en voie de patrimonialisation ?

Comme nous l'expliquions plus haut, à la question « pensez-vous qu'aujourd'hui, le roman populaire soit considéré comme un objet patrimonial ? », nous avons obtenu des réponses diverses. Chaque personne interrogée, chaque institution défend en effet une vision différente de ce qu'est un objet patrimonial.

---

<sup>72</sup>Le fait que le document, bien que produit en masse lors de sa création, ne subsiste qu'à travers un nombre d'exemplaires réduit.

<sup>73</sup> Le critère de « célébrité » étant lui-même très subjectif, on peut définir comme appartenant à la catégorie des auteurs « célèbres » les suivants :

- auteurs appartenant aujourd'hui à la culture « légitime » (Eugène Sue, Alexandre Dumas)
- auteurs représentatifs ou emblématiques d'un genre (Simenon pour le roman policier, Jules Verne ou Pierre

Bordage pour la science-fiction, Delly ou Barbara Cartland pour le roman sentimental...)

Dans l'ensemble, les personnes que nous avons interrogées s'accordent pour dire que le roman populaire dans sa définition « classique » (romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle clairement identifiés, éditeurs et collections définies, textes publiés avant 1945, bref, tout ce qui correspond à « l'âge d'or » du roman populaire) avait, aujourd'hui, un statut patrimonial. Premièrement, parce qu'une partie de la littérature désignée en son temps comme populaire a depuis rejoint la littérature « légitime ». Les personnes interrogées nous ont cité des auteurs comme Alexandre Dumas, dont le fait qu'il soit devenu un auteur scolaire marque une certaine reconnaissance. Jacques Migozzi, toujours pour illustrer cette légitimation progressive d'une partie des romans populaires du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, nous a décrit les ouvrages des éditions Bouquins (chapeautées par Robert Laffont) comme une « Pléiade du roman populaire », agissant comme une étape de la sacralisation d'œuvres et d'auteurs qui, en leur temps, étaient considérés comme indignes. Le fait qu'une sélection soit opérée – pour que certaines œuvres perdurent et d'autres tombent dans l'oubli – renforce cette accession au statut d'objet patrimonial. Un deuxième indice de cette patrimonialisation du roman populaire dans sa définition « classique » est l'intérêt que lui ont porté d'abord les collectionneurs, puis les chercheurs, et enfin les professionnels des bibliothèques ; c'est dans ce cadre que peut s'opérer une sélection semblable à celle réalisée à Chambéry : éliminer les romans postérieurs à 1946, c'est conférer un statut patrimonial immuable à tous les autres. Le roman populaire est conservé de manière pérenne car on a reconnu son intérêt scientifique – il est susceptible de servir de base pour des travaux de chercheurs, historique – il est le témoignage des pratiques culturelles de son temps – et intellectuel.

Cependant, force est de constater que ce statut qui semble acquis – même si c'est avec plusieurs bémols que nous exposerons bientôt – ne concerne qu'une frange du roman populaire et non l'ensemble de ce que nous avons défini sous ce terme. En effet, d'autres types de documents, que l'on peut cependant définir comme de la littérature populaire (*pulps* des années 1970, romans policiers des années 1950 et 1960, littérature sérielle, aujourd'hui certains best-sellers ou la paralittérature dans son ensemble) bénéficient d'un statut plus flou (pour les documents qui commencent à être anciens) voire quasi inexistant (pour ce qui est de la paralittérature contemporaine). Il est en effet assez aisé de concevoir qu'un document récent puisse être plus difficile à catégoriser pour le professionnel qu'un document plus ancien, qui peut se traiter avec le recul nécessaire.

C'est bien pour cette autre catégorie de littérature populaire, celle qui n'est pas encore complètement légitimée et reste composée de « mauvais genres », que le traitement pose problème. En effet, ces derniers bénéficient parfois d'initiatives de valorisation et de préservation, mais ces dernières sont réalisées à l'initiative de professionnels qui sont avant tout des passionnés, et dont les réalisations, si pertinentes soient-elles, ne sont pas suivies à grande échelle. Nous avons rencontré, au cours de nos entretiens, plusieurs opinions au sujet de la patrimonialisation de ce type de documents. Si les avis et les pratiques des personnes interrogées étaient tous différents, nous avons pu cependant isoler deux tendances fondamentalement opposées et pourtant toutes les deux présentes en bibliothèque :

- ce que nous appellerons la patrimonialisation « rétroactive » : il s'agit d'une méthode où l'on ne s'intéresse pas à la production actuelle, mais où l'on attend pendant un certain intervalle de temps, afin de prendre du recul et de pouvoir déterminer quels genre, quels auteurs, quelles collections... seront dignes de faire leur entrée à la bibliothèque. Les documents seront acquis alors qu'ils seront déjà anciens et posséderont donc un statut légitime ou en cours de légitimation. Dans ce cas, c'est le fait que le document soit considéré comme patrimonial qui détermine son entrée dans les collections.

- ce que nous appellerons la patrimonialisation exhaustive/de préservation : cette méthode consiste à préserver le plus possible de documents au moment même de leur émission, en faisant le pari que certains d'entre eux, après une certaine période, auront disparu et seront donc devenus rares, ou seront dotés d'un intérêt (intellectuel, scientifique, etc.). Cette méthode, si elle est peut-être la plus sécuritaire, est cependant assez incommode car elle nécessite beaucoup d'espace de stockage et un budget conséquent, et se révèle contraignante à l'usage (elle exclut le prêt et demande un désherbage très prudent).

Si l'on se rapporte aux théories de la patrimonialisation exposées par Jean Davallon, on pourrait dire que la patrimonialisation « rétroactive » est l'illustration presque littéraire de la « trouvaille » que représente le patrimoine – une invention contemporaine réalisée à partir d'objets du passé. La patrimonialisation « de préservation » reviendrait, quant à elle, à constituer un « stock » de documents dont l'on imagine qu'ils pourront, en temps et en heure, acquérir le statut patrimonial que notre génération donne à des documents semblables, mais appartenant au passé. Le processus n'est pas assimilable à la création d'une « mémoire » à transmettre à tout prix aux générations futures, mais relève plutôt d'une certaine prévoyance, qui découle d'une idée de continuité entre passé et présent : nous pourrions même la définir comme une initiative de « pré-patrimonialisation ». Si l'on continue dans cet ordre d'idées, les deux formes de patrimonialisations que nous avons décrites seraient finalement deux étapes d'un même procédé : une première entreprise de préservation, puis l'accession à un degré supplémentaire de patrimonialisation qui interviendrait après un laps de temps plus ou moins long, et qui permettrait au document de bénéficier d'une sûreté et d'une sécurité supplémentaire, découlant directement de l'intérêt supplémentaire qu'on lui a accordé. Si ces deux premières étapes peuvent être prises en charge, il n'en reste pas moins une troisième, qui marque la reconnaissance définitive du document par l'ensemble des institutions, ainsi que par le grand public.

Où se place le roman populaire dans ce chemin vers la patrimonialisation définitive ? On peut dire que certains documents possèdent certes un statut d'objet patrimonial... mais ce dernier reste incomplet, d'autant plus que tous les documents ne se voient pas accorder le même statut, les plus anciens – correspondant à l'« âge d'or » étant généralement traités avec plus de bienveillance que les formes modernes.

Parmi les personnes que nous avons pu interroger, certaines déclaraient tout de go que le roman populaire, même s'il bénéficiait d'une certaine reconnaissance de la part des collectionneurs, des chercheurs et même des institutions, n'avait pas totalement accédé au statut d'objet patrimonial. Il n'est pas envisagé dans sa globalité et n'a pas accédé au statut de « patrimoine contemporain » (contrairement à d'autres types de documents, comme les livres d'artistes, qui sont dès leur publication considérés comme précieux) même si ses avatars les plus anciens font l'effet de pratiques professionnelles visant à les sauvegarder. Quant à ces derniers, si plusieurs initiatives ont été mises en place pour les conserver et les valoriser auprès du public, il faut bien reconnaître que, premièrement, elles restent dans l'ensemble peu connues et sont surtout, à l'origine, conçues à l'initiative de passionnés : collectionneurs, chercheurs...

Si, pour un public de spécialistes – rappelons-nous que ces derniers restent, en grande majorité, les principaux destinataires des fonds spécialisés en bibliothèque - la place du roman populaire en tant qu'objet patrimonial est largement acquise, on ne peut pas en dire de même du grand public pour lequel ce statut est loin d'être évident. Quand ce type de documents n'est pas considéré directement comme faisant partie des « mauvais genres » et donc indigne d'être valorisé, il n'est tout simplement pas assez connu pour être considéré d'emblée comme patrimonial.

Le climat actuel ne semble cependant pas favorable à populariser cette idée auprès du grand public, comme le prouvent les difficultés actuellement rencontrées par des institutions comme la Maison du Roman Populaire de l'Haÿ-les-Roses. Le contexte, souvent difficile, dans lequel se trouvent aujourd'hui les bibliothèques spécialisées est, dans un sens, un signe de plus pour traduire le fait que, si le roman populaire est aujourd'hui sur la voie de la patrimonialisation, il n'est pas parvenu au terme du processus.

Le roman populaire a-t-il été au centre d'un engouement général qui l'a mené plus loin qu'il n'aurait dû sur la voie de la patrimonialisation ? Nous n'irons pas jusque là. Il nous est toutefois permis de redouter que, faute de reconnaissance, le statut des documents ne soit conduit à stagner, voire à régresser, sans jamais pouvoir atteindre une patrimonialisation définitive. Ce constat est pessimiste, certes, mais notre position actuelle ne nous permet pas de prédire si ce statut partiel est destiné à évoluer ou non : nous ne pouvons qu'observer, d'une part, que les institutions spécialisées se trouvent, pour certaines, en grande difficulté, et d'autre part que peu de nouvelles initiatives sont mises en place.

Nous ne pouvons certes pas proposer d'alternatives concrètes, mais tenter d'étudier la manière dont le roman populaire est conservé et valorisé pourra permettre de donner des pistes pour le maintenir à son stade actuel de patrimonialisation, voire le faire évoluer.

## CHAPITRE 4 : CONSERVER ET VALORISER LE ROMAN POPULAIRE

---

On a vu, dans le précédent chapitre, que le roman populaire n'était pas parvenu au terme de sa patrimonialisation. Cependant, son statut, même transitoire, demande, d'une part, une conservation plus attentive et peut être considéré, d'autre part, comme la source d'une possible valorisation.

Pour des raisons de commodité, nous avons séparé, pour traiter de ces problématiques, l'ensemble constitué par le roman populaire en deux formes : d'une part, celle qui est aujourd'hui la plus reconnue et la plus « légitime », que nous avons définie sous les termes de forme « ancienne » du roman populaire, par opposition à la production la plus récente.

### DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DE CONSERVATION

Nous avons rapidement abordé, au sujet des collections de paralittérature de la Bibliothèque Nationale de France, les problématiques de conservation et de préservation que cette dernière posait. En effet, le roman populaire, aussi bien dans sa forme ancienne que sous ses avatars les plus récents, est marqué par des caractéristiques matérielles qui en font un objet éminemment périssable : papier qui se dégrade facilement, reliure peu solide... Florence Codine, au sujet de la science-fiction, rappelle que le fanzine, principal outil de diffusion du genre dans les années 1950 et 1960 : « a une durée de vie incertaine, des qualités et des supports matériels très divers [...]. C'est là un véritable défi pour le monde des bibliothèques »<sup>74</sup>.

Ce type de documents mérite donc, de la part des institutions qui les conservent, une attention particulière vis-à-vis de ces supports fragiles. Or, cela n'a pas toujours été le cas. Les ouvrages examinés par Laurent Séguin dans le cadre de son étude des collections de la Bibliothèque Nationale ont été acquis par dépôt légal et par rebut des postes<sup>75</sup> ; les collections sont incomplètes, et leur signalement souffre du « traitement kiosque » qui leur a été appliqué :

« Il faut évoquer ici aussi l'existence d'une procédure adoptée afin d'accélérer le catalogage des collections de romans populaires et de livres pour enfants, en période de pénurie de personnel : “le traitement kiosque”. Le but était de réaliser des économies, en temps et en fiches cartonnées. Cela consistait à enregistrer les livres non individuellement comme c'est l'usage, mais listés seulement en note sur la fiche bibliographique de la série.»<sup>76</sup>

Ce mode de traitement, incompatible avec le format du catalogue informatique de la Bibliothèque Nationale, a été abandonné, mais a conduit à la création de notices incomplètes pour les documents (les fiches originelles ne mentionnant par exemple pas l'année de publication réelle de l'ouvrage) ; ce défaut de signalement est un premier indice du traitement peu favorable qu'ont pu

---

<sup>74</sup> CODINE Florence, *op. cit.*, p. 43

<sup>75</sup> Jusque dans les années 1970, les colis de livres dont on n'avait pu identifier ni le destinataire, ni l'expéditeur, aboutissaient à la Bibliothèque Nationale. Cette procédure permettait de compléter les documents non couverts ou mal couverts pas le dépôt légal (Séguin Laurent, *op. cit.*, p. 57)

<sup>76</sup> SÉGUIN Laurent, *op. cit.*, p. 59

recevoir les collections de romans populaires de la Bibliothèque Nationale. D'autre part, les conditions de conservation dans le quadrilatère Richelieu étaient alors assez mauvaises (les couvertures, par exemple, étaient protégées par du kraft) et, de surcroît, les romans étudiés par Laurent Séguin ont échappé au plan de sauvegarde par microfichage effectué dans les années 1970. La lecture du mémoire de Laurent Séguin, si elle permet de constater que les collections de romans populaires bénéficient d'une prise de conscience qui leur a permis, aujourd'hui, d'être à la fois mieux signalées, mieux conservées et mieux valorisées, montre néanmoins que ce type de document souffre *a posteriori* du traitement qui lui a été appliqué. On peut imaginer sans trop de suppositions que la situation observée à la Bibliothèque Nationale se retrouve dans les fonds anciens et patrimoniaux d'autres bibliothèques.

Les professionnels que nous avons pu interroger au sujet de la conservation des collections de romans populaires allaient d'ailleurs tous dans ce sens : c'est bien un type de document qui mérite une attention certaine... mais qui n'en a pas forcément bénéficié par le passé et a pu donc parvenir jusqu'à nous dans un certain état de dégradation – c'est le cas, par exemple, des ouvrages conservés dans le fonds de la bibliothèque populaire de Chambéry. De surcroît, les conditions de conservation sont rarement optimales et donc peu adaptées à la fragilité des documents.

S'il est difficile de préconiser une meilleure conservation systématique pour les collections de romans populaires – ce n'est pas toujours possible, en raison de contraintes matérielles et budgétaires – il est à souhaiter que l'avenir permette de préserver au mieux ces documents. Cependant, pour ce faire, il faut garder à l'esprit un certain nombre de données qui peuvent apparaître contradictoires. Ainsi, aux yeux de certains professionnels, une consultation trop fréquente des documents par les usagers de la bibliothèque serait un danger pour la sûreté de leur conservation ; cependant, le document ne peut se passer de la reconnaissance du public pour acquérir le statut d'objet patrimonial et, ainsi pouvoir prétendre à être signalé et conservé de manière optimale...

Si nous ne pouvons pas proposer de solution miraculeuse à ce paradoxe, il apparaît en revanche que la valorisation joue un grand rôle dans la reconnaissance dont peut bénéficier le document, à la fois de la part des autres professionnels que de la part du grand public.

## **LA VALORISATION, CRÉATRICE DE RECONNAISSANCE**

Ce présent développement aura plusieurs objectifs : premièrement, explorer toutes les formes de valorisation qui peuvent s'effectuer autour du roman populaire et tenter de les comparer aux formes que prend la valorisation ; deuxièmement, tenter de développer quelques exemples, d'examiner chaque proposition afin de voir si elle est couramment utilisée ou non ; et, enfin, peut-être, de suggérer des pistes pour développer les propositions déjà établies.

### **Les contenus produits par la bibliothèque**

Les contenus produits par la bibliothèque sont le premier moyen de faire connaître la présence des documents au public. Le premier de ces contenus, c'est bien sûr le catalogue, qui demeure un premier élément de valorisation – on pourrait même dire sa base. La visibilité d'un catalogue, notamment sur internet, est à la fois un élément de publicité – les collections se rendent accessibles au premier venu – et une manière

efficace de signaler les documents comme un ensemble cohérent. Le catalogue n'est pas forcément lié ou non au statut patrimonial d'un document, mais il est le premier moyen de signaler que ce dernier bénéficie d'un statut « à part ». D'autre part, un catalogage en bonne et due forme reste le meilleur moyen de connaître un fonds et est un préliminaire à tout travail scientifique.

Tous les fonds que nous avons rencontrés au cours de la présente étude disposaient d'un catalogage sinon exhaustif, du moins relativement complet. On notera que les collections françaises sont signalées de manière claire et précise dans le Catalogue Collectif des bibliothèques de France, avec un historique de la collection, une communication précise sur les modalités de consultation, et, dans le meilleur des cas, une description détaillée de ce que contient le fonds.

### La valorisation scientifique

La valorisation scientifique est étroitement reliée à la production de contenus de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque joue un rôle de médiateur entre ses collections et les chercheurs, lesquels se retrouvent à leur tour dans un rôle de passeurs. Deux cas de figures s'articulent : le travail mené au plus près des collections par le personnel de la bibliothèque sert de base aux études plus vastes, menées par des chercheurs. Laurent Séguin, dans son travail sur les collections de la bibliothèque Nationale, souligne la manière dont les partenariats avec associations et centres de recherches peuvent se montrer fructueux.

### La numérisation et la présence numérique

La numérisation, explique Laurent Séguin<sup>77</sup>, « combine la préservation des documents – par la réalisation d'un support de substitution – et la promotion des documents puisqu'elle leur procure un accès facilité et éventuellement à distance, ainsi qu'une nouvelle visibilité ». Le même auteur, après cette définition, évoque un projet qui consistait à numériser les couvertures des collections de littérature populaire afin d'enrichir le fonds d'image de la bibliothèque numérique Gallica – les textes, eux, ayant été jugés trop datés pour intéresser un public plus large qu'un cercle restreint de spécialistes ; cependant, le projet était demeuré inabouti.

Dans les différentes bibliothèques numériques que nous avons pu parcourir, le roman populaire est rarement mis en avant de manière délibérée ; on argumentera cependant que les collections thématiques, dans Gallica comme dans d'autres bibliothèques numériques, sont encore assez peu nombreuses et qu'on ne saurait interpréter l'absence du roman populaire comme un argument convaincant. On remarquera, au contraire, que la littérature populaire « classique » du XIX<sup>e</sup> siècle est bien représentée sur le blog Gallica, avec des billets thématiques – la date, cette fois-ci, n'est pas un critère, étant donné que les documents présents sur Gallica sont libérés des droits d'auteur. Roger Musnik, conservateur au département Littérature et Art, est notamment l'auteur d'une série de billets intitulés « romanciers populaires du XIX<sup>e</sup> »<sup>78</sup>, qui fournissent des informations biographiques d'une manière ludique et comportent de nombreuses références aux collections numérisées ; les billets font également l'effort de présenter des auteurs généralement tombés dans l'oubli. Ce procédé, même s'il n'est qu'une ébauche de valorisation, en reste une ; il replace de manière cohérente les œuvres numérisées

<sup>77</sup> SÉGUIN Laurent, *op. Cit.*, p. 70

<sup>78</sup> L'ensemble des billets est consultable sur le blog de Gallica, à l'adresse suivante : [http://gallica.bnf.fr/blog/recherche\\_blog?votre\\_recherche=Roman+populaire+](http://gallica.bnf.fr/blog/recherche_blog?votre_recherche=Roman+populaire+)

dans leur contexte tout en incitant le lecteur à se documenter par lui-même, en lisant voire en téléchargeant par lui-même les œuvres sur lesquelles les billets de blog auront attiré l'attention. On peut rapprocher de la médiation opérée par ces billets de blog la place qu'accorde la BnF à ses collections de romans populaires à travers ses expositions virtuelles, comme celle consacrée à la mer<sup>79</sup>. On soulignera également l'existence de bibliothèques numériques thématiques, comme Criminocorpus (édité par le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice, une unité mixte de service créée par le CNRS et le ministère de la Justice en partenariat avec les Archives Nationales de France (UMS 3726), un musée virtuel dont les collections : « rassemblent une sélection de documents et d'objets constituant des sources particulièrement rares ou peu accessibles pour l'histoire de la justice. »<sup>80</sup>, et qui met en accès libre des numéros de *Détective* ou *l'Oeil de la police*, ou les textes rassemblés par le site Quarante-deux<sup>81</sup>.

## **L'action et la médiation culturelles**

### *Une action culturelle variée*

Le chapitre II de la présente étude aura permis d'établir un rapide panorama des différentes initiatives d'action et de médiation culturelles mises en place par les bibliothèques spécialisées ou conservant des fonds spécialisés de romans populaires. De ces informations éparses, nous pouvons tirer plusieurs conclusions. La première, c'est que la médiation culturelle est extrêmement variée et ne se distingue pas fondamentalement de celle qui est mise en place pour les fonds patrimoniaux, avec des conférences qui réunissent des intervenants universitaires, des expositions de toute sorte... La seule originalité que l'on pourrait leur trouver serait le fait que, certaines bibliothèques spécialisées possédant des documents très récents, une partie de l'action culturelle développée autour des fonds repose sur des rencontres avec des auteurs ou des artistes vivants (comme pour le fonds La Noiraude de Pordic ou la Bilipo) ; si ce type d'animation se rencontre assez peu fréquemment pour le patrimoine « classique » (livre ancien, etc.), elle est mise en place pour le patrimoine contemporain (livres d'artistes), et n'est donc pas une spécificité des fonds ou des bibliothèques de littérature populaire.

La deuxième grande conclusion tient au fait que la variété apparente de la médiation culturelle reflète plutôt une certaine inégalité des institutions. S'il est assez aisé de comprendre que les fonds spécialisés peuvent bénéficier d'une publicité moindre, on remarque cependant que certaines structures paraissent très actives (Bilipo, La Noiraude, BILA...) et que d'autres, qui bénéficient cependant d'une certaine réputation, comme la BERP de Laxou, ont une action culturelle presque inexistante, qui se résume pour l'instant aux Journées du patrimoine, même si une exposition, en lien avec l'Association des Amis du Roman Populaire, sera sans doute mise en place dans un avenir assez proche.

### *Nostalgie sentimentale et expertise scientifique*

L'action culturelle autour du roman populaire possède-t-elle des spécificités, malgré ce bilan qui reste très général ? Les entretiens que nous avons pu avoir permettent, à ce sujet, de dégager plusieurs pistes.

La question du public s'est retrouvée plusieurs fois soulevée en entretien. En effet, l'action culturelle est, pour des bibliothèques qui restent spécialisées et sont souvent fréquentées par un public confidentiel de chercheurs et d'amateurs éclairés, un

<sup>79</sup> « La mer, terreur et fascination ». Exposition organisée par la Bibliothèque nationale de France et la ville de Brest du 3 mai au 13 juillet 2005. On peut retrouver l'exposition virtuelle à l'adresse suivante : <http://expositions.bnf.fr/lamer/index.htm>

<sup>80</sup> Consultable en suivant ce lien : <https://criminocorpus.org/fr/criminocorpus/presentation/>

<sup>81</sup> Consultable en suivant ce lien : [http://www.quarante-deux.org/les\\_Recits\\_de\\_1%27espace/](http://www.quarante-deux.org/les_Recits_de_1%27espace/)

moyen de s'ouvrir à un public plus large et plus varié, et de constater, par la même occasion, l'adhésion du grand public pour la littérature populaire. En effet, si le roman populaire semble en perte de vitesse pour les institutions – et pour leurs tutelles – c'est une thématique qui parle beaucoup au grand public.

Le témoignage de la responsable de la BERP est, en cela, assez parlant ; la visite des collections de la BERP a eu, pour les Journées du Patrimoine 2016, beaucoup de succès ; les visiteurs se sont montrés, dans l'ensemble, « émerveillés » de reconnaître des livres qui faisaient partie de leur mémoire et suscitaient de nombreux souvenirs – et plus encore de voir que ces ouvrages, dont la qualité matérielle aussi bien que littéraire était souvent méprisée, avaient place sur les étagères d'une bibliothèque qui se chargeait de les conserver, de les protéger, et de travailler dessus. Cet enthousiasme des visiteurs, prouvant qu'une action culturelle développée autour des fonds de la BERP était possible et pouvait même rencontrer beaucoup de succès, nous a semblé susciter chez la personne interrogée un certain regret. Jacques Migozzi, au sujet du fonds Ellen Constans de Limoges, mais aussi du roman populaire dans son ensemble, que ce dernier est un objet « un peu kitsch », qui peut être revisité d'une manière ludique ; en revanche, il se montre plus prudent face au public visé. On retrouve cet aspect à la fois « rétro » et « ludique » dans plusieurs animations : les « ciné-conférences » de la BILA, les « bières littéraires » organisées par le fonds la Noiraude... Les établissements n'hésitent pas à construire une partie de la valorisation de leurs documents sur l'insolite, l'inattendu. Ainsi, la BILA, dans l'une des rubriques les plus alimentées de son blog, « Les insolites du Centre Steeman », n'hésite pas à partager les titres, couvertures et extraits les plus cocasses<sup>82</sup>.

« Qui ne serait ému », rappelle Laurent Séguin dans son mémoire d'études, « de redécouvrir les illustrations populaires qu'il a connues dans sa jeunesse et de s'y replonger ? »<sup>83</sup>. Il apparaît donc que, même si le caractère patrimonial du roman populaire n'est admis que dans un cercle qui paraît assez restreint (collectionneurs et certains milieux universitaires), l'intérêt qu'il peut susciter est, en revanche, beaucoup plus large. La situation actuelle est finalement assez paradoxale : alors que l'attrait des professionnels pour les collections de roman populaire, très vivace dans les années 80 et 90, décline peu à peu – un indice en est la fermeture d'institutions comme la Maison du Roman Populaire de l'Haÿ-les-Roses – celui du grand public, pour lequel le possible statut patrimonial du roman populaire demeure généralement peu connu, se montre toujours aussi vivace pour peu qu'on cherche à le susciter.

Si le roman populaire « classique » d'avant 1946 représente un attrait certain, avec ses couvertures « chatoyantes » (le mot est de Laurent Séguin), les formes plus récentes de la paralittérature (comme les *pulps* des années 70), se prêtent tout autant à l'exposition, comme le prouve le travail de scénographie effectué par la Maison d'Ailleurs autour de sa collections de *pulps* de science-fiction. Les expositions peuvent même se « détacher » complètement de l'objet-livre en lui-même : c'est la dynamique adoptée par le manoir de Kernault dans sa récente exposition « Même pas peur : voyages dans d'autres mondes ». L'institution n'a qu'un lointain rapport avec le monde des bibliothèques – en effet, le manoir

<sup>82</sup> Y sont mentionnés plusieurs ouvrages destinés à prouver l'existence des soucoupes volantes, ou des titres particulièrement inventifs tel que « Chaud-froid de volaille » (Sam Taylor, *Chaud-froid de volaille (So Cold My Bed)*, trad. de Gilles-Maurice Dumoulin, Paris, Presses de la Cité, 1955. ) ou « Robot femelle » (F.-P. Belinda, *Robot femelle*, Lyon, Ed. Jacquier, 1959. )

<sup>83</sup> SÉGUIN Laurent, *op. cit.*, p. 67

abrite le Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale, antenne du Centre de recherche bretonne et celtique de l'Université de Bretagne Occidentale à Brest – mais cherche néanmoins, à faire découvrir les littératures de l'imaginaire à travers un « parcours d'aventures »<sup>84</sup> qui se veut à destination d'un public à dominante familiale. Sophie de Casanove, chargée de travailler sur l'avant-projet de la scénographie de l'exposition, nous a décrit l'exposition comme un moyen, pour le manoir de Kernault, d'attirer un public plus jeune (enfants, adolescents) grâce au concours des nouvelles technologies. L'exposition, pensée comme un jeu de piste virtuel<sup>85</sup>, se donne pour mission de faire découvrir les littératures de l'imaginaire, depuis les mythes arthuriens jusqu'à la production actuelle, en passant par quelques œuvres littéraires emblématiques du genre, comme le *Conan* de Robert. E. Howard ou *Elric des dragons* (*Elric of Melniboné*) de Michael Moorcock. La seule présence des documents sous forme physique se retrouve dans un « salon de lecture » où le visiteur peut manipuler un exemplaire des œuvres qu'il a découvert à travers l'exposition : les œuvres littéraires ne sont pas présentes à travers leur support matériel, mais d'une manière purement intellectuelle.

On peut cependant émettre plusieurs réserves face à une valorisation qui exploiterait uniquement une fibre ludique ou sentimentale. Les usagers eux-mêmes ne se laissent pas toujours convaincre. Ainsi, sur le site d'avis Tripadvisor, Seb P., un visiteur ayant fréquenté la Maison d'ailleurs d'Yverdon-les-Bains en juillet 2016, témoigne :

« Affligeant. Je pourrait le faire chez moi. Aucune pièce rare ou exceptionnelle. Ni manuscrit, ni planche original, ni rien à part des livres que vous avez sûrement chez vous. Alors il y a une partie consacrée à Jules verne qui est totalement sous exploité ce n'est ni plus ni moins qu'un décors un jolie décor mais un décor quand même sans finalité.»<sup>86</sup>

Tomtd, parisien, témoigne également au sujet d'une visite effectuée en juin 2012 :

« Il s'agit d'une bibliothèque de livres que vous ne pouvez pas consulter de différents écrivains comme P. K. Dick. Aucun intérêt de voir le titre des livres sans réflexion, analyses, études... de ces écrits si riches en analogies notamment. »<sup>87</sup>.

D'autre part, on peut se demander si l'exposition réalisée par le manoir de Kernault, dans sa recherche effrénée de l'innovation et son désir d'attirer à tout prix un public familial, ne passe pas à côté de son objectif annoncé, à savoir celui de faire découvrir à un large public les cultures de l'imaginaire.

L'élan nostalgique, ou sentimental, que peut donc ressentir le visiteur « grand public » au cours d'une exposition ou d'une animation culturelle, est certes un élément sur lequel on peut s'appuyer pour, à la fois, mieux faire connaître le roman populaire – et ainsi, par la reconnaissance du public, faire entrer dans les mœurs son statut patrimonial. Cependant, il serait malvenu de ne se reposer que sur ce sentiment. Catherine Cauchard, conservatrice à la Bilipo, a rappelé en entretien que « plus le genre est méprisé, plus l'exigence intellectuelle doit être élevée » : les expositions réalisées sur un tel sujet requièrent en effet un certain degré d'expertise scientifique, qu'elle estime maîtrisé surtout par des intervenants issus du milieu de la recherche, et non par des amateurs qui, s'ils sont passionnés, peuvent manquer de rigueur. L'exemple le plus représentatif de ce

<sup>84</sup> « Même pas peur, voyage dans d'autres mondes », présentation de l'exposition sur le site « chemins du patrimoine en Finistère » :

<http://www.cdp29.fr/fr/agenda/view/290/meme-pas-peur-voyage-dans-d-autres-mondes/> (consulté le 14 décembre 2016)

<sup>85</sup> L'exposition « Star Wars Identités », présentée notamment à Paris et à Lyon entre 2014 et 2015, était l'une des sources d'inspirations de ce parcours ludique.

<sup>86</sup> Avis laissé le 20 août 2016

<sup>87</sup> Avis laissé le 20 juin 2012

traitement reste, pour elle, l'exposition consacrée par la Bilipo à la revue « Détective », objet méprisé par excellence<sup>88</sup>.

La valorisation du roman populaire est à l'image de son statut patrimonial inachevé : bien présente, mais encore trop restreinte. Elle est cependant bien l'élément central de la possible patrimonialisation définitive du roman populaire, même si, comme les documents eux-mêmes, elle souffre de la perte de vitesse de l'engouement initial pour ce type de genres littéraires. Deux pistes de valorisation semblent être à privilégier : d'une part, la numérisation et les expositions virtuelles, d'autre part, l'action culturelle *in situ*. Si les ficelles du « rétro » et de la nostalgie – ainsi que le côté « moderne » que peut apporter la valorisation d'un genre paralittéraire très présent mais encore assez méprisé - semblent faciles à exploiter, il faut cependant s'armer, pour ce faire, d'une grande exigence intellectuelle et d'une bonne dose de bienveillance.

---

<sup>88</sup> Cette exposition, au moment où nous rédigeons la présente étude, était encore en préparation.

## CHAPITRE 5 : PRÉPARER LE PATRIMOINE DE DEMAIN : POUR UNE PATRIMONIALISATION COMPLÈTE DU ROMAN POPULAIRE ?

---

Nous avons vu, au cours du précédent développement, que le roman populaire, même s'il n'était pas entièrement patrimonialisé, était cependant soumis à des problématiques courantes aux objets patrimoniaux : problématiques de conservation spécifiques au support particulier de ces documents, problématiques de valorisation qui nécessitent une solide expérience scientifique. Nous avons également constaté que cette dernière était l'une des étapes, sinon l'étape essentielle, qui pouvait faire en sorte d'achever définitivement le processus, en permettant au roman populaire de bénéficier d'une reconnaissance générale et donc de ne plus voir son statut remis en doute.

### LE MANQUE DE LÉGITIMITÉ DES PARALITTÉRATURES : UNE SITUATION IMPOSSIBLE À RÉSOUDRE ?

Ces pistes se révèlent pertinentes pour les formes les plus anciennes, auxquelles on reconnaît déjà un intérêt certain, et pour lesquelles l'avancée sur la route de la patrimonialisation est la plus aboutie. Mais qu'en est-il de la production actuelle de paralittérature ? Si elle est relativement présente dans les collections de lecture publique, avec des degrés d'acceptation différents selon les genres (le roman policier étant généralement considéré comme plus légitime que le trio science-fiction/fantasy/fantastique, lequel jouit à son tour d'un statut plus reconnu que le roman sentimental ou le roman du terroir...), sa place – nous reprenons les mots de Florence Codine à propos de la Science-Fiction « n'est pas si acquise »<sup>89</sup>. La paralittérature d'aujourd'hui, présente en bibliothèque, mais de manière peu pérenne (désherbage), n'est pas souvent mise en avant et souffre encore d'une image dévalorisante. Son absence et sa soumission à des logiques de classement qui, si elles sont utiles pour le professionnel, sont peu pertinentes pour les lecteurs exclusifs du genre, rejoignent l'adage de Dominique Lahary : « Si quiconque, entrant dans une bibliothèque, n'y décèle rien qui lui soit déjà familier, alors il lui est signifié, j'ose dire avec violence, que cet endroit n'est pas pour lui. »<sup>90</sup>

Cependant, la production actuelle, catégorisée comme un « mauvais genre » ne subit-elle pas le même mépris, de la part des institutions et de certains professionnels encore trop nombreux, que celui que devaient affronter en leur temps les formes anciennes du roman populaire ? Le fait que les littératures de l'imaginaire ne soient pas toujours considérées avec bienveillance par tous, en particulier dans les milieux académiques, peut conduire à des difficultés. On peut légitimement se demander si l'équipe du manoir de Kernault, lors de la préparation de son exposition, n'a pas eu du mal à bien cerner les publics familiaux et surtout adolescents et à sélectionner les thématiques et les œuvres à aborder. Fallait-il se tourner en priorité vers les « fans », fins connaisseurs des littératures de l'imaginaire, ou au contraire garder un propos généraliste ? Le fait de se tourner vers un public plus jeune impliquait-il d'inclure la présentation d'œuvres très récentes ou au contraire de leur « faire découvrir » des

---

<sup>89</sup>CODINE Florence, *op. cit.*, p. 10

<sup>90</sup> LAHARY Dominique, « Pour une bibliothèque innovante : à propos des best-sellers en bibliothèque publique », Bulletin d'informations de l'ABF, n° 189, 2000

figures emblématiques des années 60 ou 70 ? Autant de questions que l'on peut rapporter à des problématiques de lecture publique.

En effet, le professionnel n'aurait aucun mal à être tenté de s'appuyer sur la paralittérature, et notamment sur des genres actuellement en vogue ou dont on sait qu'ils « marchent bien » pour attirer un public d'ordinaire non-fréquentant et ainsi être en mesure de donner un « coup de jeune » à la bibliothèque. Cependant, cette tentation amène un questionnement sur les missions de la bibliothèque : plus que la légitimité de la présence des genres, c'est la politique documentaire de la bibliothèque qui est remise en question. Si l'on ne peut s'attarder sur ce sujet, qui appartient aux marges de notre étude, reste qu'intégrer la paralittérature au sein des bibliothèques de lecture publique demeure délicat. En effet, même si la présence de genres paralittéraires au sein des collections de la bibliothèque ne revient pas à une légitimation complète, on ne peut cependant nier le fait que, malgré tout, l'institution représente une certaine autorité culturelle, ce qui explique la prudence des bibliothèques face aux collections de paralittérature et les nombreux questionnements que font surgir ce type de documents.

La première question est une question liée aux genres en eux-mêmes : en effet, l'on a vu, avec l'exemple du roman sentimental paralittéraire, tous les genres n'ont pas la même place en bibliothèque et certains sont moins difficiles à inclure dans une politique documentaire que d'autres. D'autre part, il n'est jamais simple de déterminer sur quels ouvrages on va mettre l'accent : privilégier les best-sellers, dont on sait qu'ils seront empruntés, ou mettre l'accent sur œuvres plus confidentielles ? Dans ce cas, doit-on privilégier à tout prix les publications de petites maisons d'édition à faible tirage, de préférence locales mais souvent assez peu connues, même de la presse spécialisée<sup>91</sup>, les maisons d'édition reconnues pour leur travail dans un ou plusieurs genres particuliers<sup>92</sup>, ou, dans ce qui représenterait une sorte de *via media*, les maisons d'édition « indépendantes » mais bénéficiant cependant d'une bonne diffusion et aux publications généralement bien reconnues par la critique<sup>93</sup> ?

La seconde question est liée au classement – faut-il suivre une logique proprement bibliothéconomique qui rassemblerait plusieurs genres littéraires sous une même dénomination, afin de faciliter le travail des professionnels, ou bien isoler chaque genre de manière distincte ? Si la première solution répond à des critères pratiques indéniables – gestion des espaces de la bibliothèque, par exemple, la seconde a pour mérite de mieux prendre en compte les spécificités de chaque genre littéraire et donc de lui conférer une certaine légitimité. Ainsi, la proximité de la fantasy et de la science-fiction (ce sont deux genres appartenant aux littératures de l'imaginaire) peut conduire à les classer ensemble, sans opérer de distinction ; si l'usager ne fréquentant pas ces genres n'y prête pas attention, l'amateur de fantasy pourra être irrité face à cette commodité et en déduire que les littératures de l'imaginaire sont peu connues des professionnels des bibliothèques – de là penser qu'il est méprisé en tant que public, il n'y a qu'un pas. Cependant, réaliser un classement qui respecterait la spécificité de chaque genre se révèle impossible, d'abord pour des raisons de volumétrie – un classement très fin

<sup>91</sup> On pensera aux éditions Lune Écarlate ou aux Éditions du Chat Noir...

<sup>92</sup> On peut citer Belfond ou les Presses de la Cité, assez souvent reconnues par les professionnels pour leur publications de « divertissement », ou aux éditions Harlequin pour le roman sentimental.

<sup>93</sup> On pensera, pour les genres de l'imaginaire, au groupement des « Indés de l'Imaginaire » : Les Moutons Électriques, Mnémos, ActuSF...

conduirait à obtenir des ensembles assez réduits dont le traitement deviendrait ainsi difficile – ensuite parce qu'il risque fatalement d'égarer des lecteurs non familiers de ces spécificités. Il apparaît donc qu'un public spécialisé habitué à fréquenter uniquement un ou plusieurs genres et fin connaisseur de ces derniers trouvera plus facilement son compte en bibliothèque ou en librairie spécialisée que dans les bibliothèques publiques. Nous rejoignons Florence Codine sur ce point : paralittérature et lecture publique engendrent un réel problème de publics :

« La science-fiction pose aux bibliothèques un réel problème de publics, au point qu'on peut se demander si la constitution de collections autour de ce genre répond réellement à un besoin ou a un intérêt hors d'un lectorat limité et préexistant. Sa présence ne procéderait-elle pas plutôt d'un souci d'encyclopédisme et de mise en ordre du monde de la part de ces institutions ? En pratique, ce genre ne peut être exclu des politiques culturelles, mais comme son public est très spécifique et quantitativement faible, il n'est jamais une priorité. Les collections de science-fiction publiques souffrent par conséquent d'une insuffisance qu'on pourrait presque dire ontologique <sup>94</sup>».

On peut certes nuancer ces affirmations – en effet, certains genres, comme le roman sentimental ou le roman policier, ont des lectorats aux pratiques différentes de ceux qui s'attachent aux genres de l'imaginaire – mais ces propos restent très pertinents pour décrire les rapports qu'entretiennent les bibliothèques face aux paralittératures en général. Le manque de littérature professionnelle, l'échec des tentatives de valorisation des « mauvais genres », la concurrence face à d'autres initiatives (festivals, conventions, salons du livre uniquement axés sur un thème ou un genre<sup>95</sup>...), à des librairies spécialisées<sup>96</sup>, voire à des dispositifs mis en place par les éditeurs eux-mêmes<sup>97</sup> qui connaissent mieux leurs publics conduisent à un paradoxe, un « malentendu », là encore résumé par Florence Codine :

« Les lecteurs du genre n'ont pas besoin de la médiation de la bibliothèque, puisqu'ils trouvent tout ce dont ils ont besoin au sein des structures du *fandom* ; c'est le versant patrimonial qui les intéresse, par la promesse de reconnaissance et de légitimation dont il est porteur. Quant aux non-lecteurs, leur fréquentation du genre passe avant tout par le cinéma et la télévision, ou par la vulgarisation scientifique ; il y a là pour les bibliothèques un réel travail de médiation à accomplir en direction de la science-fiction dans sa forme la plus aboutie et la moins facile d'accès. Hors du *fandom*, elle est le vecteur idéal et unique d'une prise de conscience de la richesse patrimoniale et culturelle d'un genre jusqu'à présent très fermé, et qui tend justement de plus en plus à s'ouvrir sur la culture dominante et légitime »<sup>98</sup>

Les bibliothèques ont donc tout intérêt à se pencher sur les paralittératures en tant qu'objet patrimonial, en introduisant une dimension de légitimation dont profiterait également le grand public qui pourrait découvrir en profondeur un ou plusieurs genres sans avoir à se tourner directement vers les structures fournies par les *fandoms*. En quelque sorte, ce serait le rôle des bibliothèques de permettre une première prise de

---

<sup>94</sup> CODINE Florence, *op. cit.*, p. 59

<sup>95</sup> Les exemples sont très nombreux, mais on pensera aux Utopiales de Nantes (événement autour des littératures de l'imaginaire qui organise, au sein d'une vaste offre d'événements, des conférences, des rencontres et des séances de dédicaces), aux Imaginales d'Épinal (toujours pour les littératures de l'imaginaire), au Salon du Vampire de Lyon ou encore au festival New Romance de Bandol.

<sup>96</sup> On peut citer, à Lyon « Au Bonheur des ogres » pour le roman noir, ou à l'Atalante, à Nantes, qui regroupe plusieurs genres paralittéraires (policier, science-fiction, fantasy).

<sup>97</sup> On pensera par exemple au « Dépôt Imaginaire », à Lyon, qui, à l'initiative d'un regroupement d'éditeurs indépendant, mettent en œuvre des « projets expérimentaux » et « développent l'idée d'une coopération unique entre les différents acteurs de la création contemporaine des imaginaires. ».

Site du Dépôt imaginaire, consulté le 19 décembre 2016 : <http://ledepotimaginaire.fr/qui-sommes-nous/>

<sup>98</sup> CODINE Florence, *op. cit.*, p. 71

conscience, qui aboutirait, ensuite, par un long processus, à une légitimation acquise.

Quelle serait la situation idéale – utopique, dirons-nous – d'une paralittérature entièrement légitimée ? On ne peut encore qu'effectuer des suppositions, que proposer différentes esquisses de scénarios. Cependant on peut considérer que, d'une part, le statut des bibliothèques spécialisées serait plus assuré et que, d'autre part, les collections de romans « anciens » seraient davantage protégées, notamment au sein des fonds anciens non spécialisés.

Pourtant, quand bien même les collections « anciennes » bénéficieraient d'une entière et complète reconnaissance, qu'en serait-il de la production actuelle ? Nous avons déjà vu, dans le chapitre 3, que les approches divergeaient, entre patrimonialisation « rétroactive » et « de préservation ». Dans le cadre d'une patrimonialisation complète du roman populaire, la première solution (patrimonialisation rétroactive) se révèle fragile, pour les raisons que nous avons énoncées ci-dessus. Qu'en est-il, dans ce contexte, de la patrimonialisation de « préservation » ou « prépatrimonialisation » et de son applicabilité aux bibliothèques ?

Les solutions qui existent actuellement semblent circonscrites dans une situation donnée : celle d'un statut encore intermédiaire du type de document qu'elles concernent, celle d'un paysage éditorial en pleine mutation.

C'est bien du côté du livre numérique que l'on peut chercher un possible élan conduisant à une patrimonialisation plus facile et plus rapide, plus effective, du roman populaire...

## ROMAN POPULAIRE ET LECTURE PAPIER : UN TYPE DE DOCUMENT EN VOIE DE DISPARITION ?

Le paysage éditorial français est en pleine mutation. L'arrivée du livre numérique change les habitudes de lecture et de consommation : même si la transition se déroule sous nos yeux, on peut cependant arriver à quelques conclusions. Les usages liés au livre numérique font que les « mauvais genres » sont, sous forme d'e-books ou de « print on demand », florissants. Le support « neutre » des tablettes et liseuses permet de ne plus avoir « honte » de ce que l'on lit dans un lieu public (transports en commun, par exemple) ; la possibilité de modifier la luminosité et la taille des lettres de l'e-book consulté permet à un public âgé, bon consommateur de romans sentimentaux et de romans du terroir<sup>99</sup>, de se laisser conquérir par la lecture numérique. D'autre part, certaines maisons spécialisées, comme Harlequin, se tournent vers une stratégie numérique très forte : en 2013, Antoine Duquesne, directeur Marketing de Harlequin France, affirmait dans une interview que 10 % des ventes réalisées étaient des e-books. La maison a d'ailleurs, depuis, développé une application de lecture, ainsi qu'une collection exclusivement numérique. Antoine Duquesne, interrogé au sujet de ce succès, répond :

<sup>99</sup> VANY Romain, *op. cit.*, p. 47

« Comme toute littérature de genre, le sentimental se dévore. Le numérique permet de répondre pleinement à la demande des lectrices. A toute heure du jour ou de la nuit, vous pouvez accéder à l'intégralité de notre catalogue. Si vous terminez votre lecture au fond de votre lit en pleine nuit, vous pouvez poursuivre avec un autre roman du même auteur ou la suite de la série en quelques clics. Pas de soucis de disponibilité en rayon, celui-ci est infini ! »<sup>100</sup>.

Il est vrai que l'offre proposée par Harlequin sait se faire particulièrement attractive, grâce à une boutique en ligne facile d'accès (il est possible de réaliser des achats express pour les nouveautés) et des prix qui, dans le paysage actuel de l'édition numérique, se révèlent particulièrement attractifs (en particulier à travers de nombreuses promotions<sup>101</sup>).

Cet exemple d'un éditeur spécialisé dans un genre paralittéraire en particulier – le genre sentimental – qui se tourne de plus en plus vers le numérique peut nous permettre de réaliser plusieurs suppositions. En effet, n'est-il pas à prévoir que, pour cette littérature « populaire », les exemplaires papier iront en se raréfiant ? Cette hypothèse – qui a été appuyée par Catherine Cauchard dans l'entretien qu'elle nous a accordé – conduit à deux déductions : d'une part, il semble primordial de « sauvegarder » ces ouvrages sous leur forme papier, puisque leur avenir est doublement menacé, à la fois, par la recrudescence du numérique et par un statut transitoire dans les collections des bibliothèques. D'autre part, cette idée de sauvegarder les exemplaires papier encore existants est justifiée par le fait que les questions (notamment de place) qui se posent souvent au sujet de leur conservation sont également vouées à disparaître. Enfin, on peut supposer à juste titre que la sauvegarde des exemplaires numériques conduira à l'établissement d'autres pratiques.

Cependant, le principal problème reste celui du prêt : en effet, si la production papier actuelle est vouée à disparaître dans le paysage éditorial, il conviendrait de tenir les exemplaires papier à l'écart du prêt, voire de la lecture.

## QUELLES SOLUTIONS ?

La disparition des exemplaires papier, plus rapide pour les productions sérielles, pourrait donc constituer une raison supplémentaire de conserver de manière exhaustive la production actuelle. Ce serait, non une patrimonialisation effective, mais une phase de « pré-patrimonialisation », conformément à ce que nous avons développé plus haut : la préservation encyclopédique et maximale de tout un type de production, dans un intérêt scientifique – proposer des ressources aux chercheurs- et en gardant à l'esprit l'idée que la collection constituée doit être envisagée comme une « réserve patrimoniale ». L'institution de conservation, en assurant la sécurité des documents – en les excluant du prêt et en limitant les consultations – permet de préserver un « vivier » de documents tout en laissant le temps faire son œuvre. Cette mesure préventive pourra avoir pour effet de limiter les difficultés liées à la patrimonialisation « rétroactive ».

Le dépôt légal – et donc les collections déposées à la BnF - peut rentrer dans les modalités de cette pré-patrimonialisation ; mais cette solution, bien que non dépourvue d'utilité, ne permet pas d'appliquer le deuxième pan de cette « pré-patrimonialisation » idéale, à savoir une valorisation tournée vers le grand public, qui introduirait une dimension de « légitimation ». La solution idéale semble donc une sauvegarde partagée, et non la conservation sur un seul site d'un ensemble qui regrouperait de manière

---

<sup>100</sup> Interview d'Antoine Duquesne réalisée par Elizabeth Sutton, disponible sur le site Idboox, en suivant ce lien : <http://www.idboox.com/interviews/interview-harlequin-le-livre-numerique-cest-une-histoire-damour/> (consulté le 6 décembre 2016)

<sup>101</sup>Lors d'une visite de la boutique en ligne réalisée le 6 décembre 2016, des offres assez avantageuses étaient proposées : 20 e-books pour 2,99 euros, 5 e-books pour 4,99 euros...

complète toute la production littéraire de l'année. En effet, le modèle qui nous semble le plus convenir serait soit celui d'une multitude de bibliothèques axées sur le modèle de la Bilipo et se partageant plusieurs secteurs de la paralittérature – une manière adaptation du modèle des CADIST pour la lecture publique, en quelque sorte. Cette solution permettrait non seulement de préserver de manière sûre les parutions, mais également de pouvoir compléter les collections – avec des ressources en langues étrangères, par exemple – et de mettre en place une valorisation qui pourrait être uniquement consacrée à ce genre. L'intérêt de cette piste est qu'elle aboutit à la création d'un réseau de bibliothèques spécialisées interdépendantes, à l'écart des réseaux « classiques » de lecture publique, mais permettant toutefois à ces dernières de bénéficier de leur influence. En effet, n'est-il pas à prévoir que la création de bibliothèques spécialisées participerait à l'évolution de la légitimité des genres, légitimité qui se répercuterait sur l'ensemble des collections de lecture publique ? L'idée de ce réseau de bibliothèques spécialisées repose en grande partie sur celle d'un « cercle vertueux » : le statut patrimonial découlant du caractère légitime d'un ouvrage et la légitimation d'un genre étant en grande partie issue de l'intérêt patrimonial qu'on lui accorde, nous sommes à même de pouvoir supposer que la création desdites bibliothèques participerait grandement à l'évolution du statut de la paralittérature et de l'intérêt qu'on lui accorde. On se rapportera, une fois encore, au cas de la Bilipo, et on pourra établir un lien de cause à effet entre l'existence de cette dernière et le statut du roman policier, qui est aujourd'hui l'un des « mauvais genres » les plus légitimes.

Si cette solution reste un remède idéal à la situation actuelle des paralittératures – à la fois vis-à-vis du grand public et des institutions, elle paraît aujourd'hui difficilement applicable, malgré les nouvelles inflexions qu'apporte la transition numérique. D'une part, parce que la situation actuelle n'est pas favorable à de telles initiatives – et parce que les institutions consacrées au roman populaire et à la paralittérature rencontrent actuellement de nombreuses difficultés, et parce que l'idée de « sanctuariser » d'emblée des ouvrages appartenant au domaine de la lecture publique semble en contradiction avec la tendance actuelle, bien qu'un travail sur les lieux et les ambiances ainsi qu'une action culturelle variée et de qualité puissent apparaître comme une compensation au fait que les collections ne seront accessibles que sous conditions. D'autre part, à cause des moyens financiers et humains qu'un tel projet ne manquerait pas de mobiliser, et qui rendent ce projet difficilement réalisable.

C'est ainsi, qu'en guise de conclusion, nous pouvons présenter plusieurs autres solutions ; la première reposerait sur des modèles déjà en place et que nous avons, par ailleurs, déjà évoqués : les CADIST, sous leur modèle évolué, les CollEx, ainsi que les pôles régionaux des BMVR, qui offriraient un possible moyen de sauvegarder les parutions récentes et d'enrichir les fonds.

La seconde solution reposerait sur une approche inversée du problème, et consisterait, non pas à sauvegarder la production actuelle en préparation du passage des documents à des stades plus ou moins élevés de patrimonialisation, mais plutôt de hâter cette dernière en précipitant la légitimation des paralittératures dans les collections de lecture publique, ce qui conduirait à une meilleure reconnaissance du grand public. Cette entreprise de valorisation reposerait tout d'abord sur une meilleure approche des genres, et sur la remise à plat des critères de légitimité culturelle, poursuivant ainsi

l'avancée de la prescription horizontale en lecture publique : tous les genres, tous les types de documents auraient leur place, sans jugement de valeur ; cette absence de discrimination serait reflétée par la politique documentaire – en particulier par le classement – et par les choix de l'établissement en matière d'action culturelle.

## CONCLUSION

---

Le roman populaire et la paralittérature occupent aujourd'hui une place réduite, mais bien établie, dans les collections des bibliothèques francophones. On le retrouve au sein de bibliothèques spécialisées, de fonds spécialisés, ou même au sein de collections muséales. Dans certains établissements, le roman populaire est exposé comme un objet de musée, sous les yeux du public, mais pourtant inaccessible ; dans d'autres, il est sanctuarisé et accessible seulement à un petit nombre de spécialistes et de chercheurs ; dans d'autres, encore, il est un objet faisant partie des collections courantes, qui peut être à loisir consulté et emprunté : pour résumer la situation en quelques mots, c'est un objet qui est considéré de manières très différentes selon les institutions qui le conservent et le préservent.

Malgré cette diversité très apparente, qui se retrouve aussi bien dans les politiques d'établissement que dans les propos des professionnels que nous avons pu rencontrer, il nous est apparu que le roman populaire, même sous sa forme « ancienne », qui semblerait la plus dotée d'intérêt car porteuse d'une certaine « mémoire éditoriale » - le terme est de Laurent Séguin – n'est pas complètement considéré comme un objet patrimonial. D'abord, parce que, pour un ensemble donné, lié par des caractéristiques communes, ce n'est qu'un petit nombre de textes et d'auteurs qui ont atteint une complète légitimation et peuvent donc conférer à leurs supports une reconnaissance totale ; ensuite, parce que l'on ne peut pas vraiment définir la littérature populaire comme patrimonialisée, mais plutôt en voie de patrimonialisation.

En effet, un certain nombre de documents bénéficie, de la part des bibliothèques, d'une certaine sécurité, en grande partie liée au fait que les documents sont souvent préservés par leur exclusion du prêt, et parfois même par leur caractère incommunicable. Aux origines de cette préservation, on remarque deux processus qui s'entremêlent et se confondent : dans le premier, les ouvrages répondent à un certain nombre de critères qui les dotent d'un certain intérêt (historique, sociologique...), qui fait que les bibliothèques « décident » de les intégrer à leurs collections patrimoniales. Dans l'autre cas, les bibliothèques séparent les documents, dès leur parution, de la « masse » des autres documents et leur confèrent, par cette intégration au sein de leurs collections, un intérêt patrimonial. Si le premier scénario correspond bien aux procédés de « choix » et de « trouvaille » qui permettent la construction du patrimoine, le second apparaît en revanche comme une sorte de « pré-patrimonialisation », de pari sur l'avenir, qui consiste à préserver d'office un certain nombre de documents dont on estime qu'ils feront ultérieurement l'objet d'études – il s'agit donc de préserver les sources qu'utiliseront de futurs chercheurs – ou seront complètement patrimonialisés.

Il n'est pas dans notre propos de juger laquelle de ces deux solutions, patrimonialisation « rétroactive » et « pré-patrimonialisation », est la plus adaptée à la situation actuelle ; il demeure toutefois que ce n'est actuellement qu'une petite partie de la production de romans populaires qui est préservée et valorisée de manière à obtenir la reconnaissance du grand public et que le reste est, soit encore méprisé par les bibliothèques (on évoquera l'exemple du roman d'amour), soit traité considéré comme un document courant qui ne fait l'objet d'aucune attention

particulière, soit dans les documents « disparus », déjà éliminés. C'est la rareté des initiatives uniquement consacrées au roman populaire qui les rend justement si précieuses et si indispensables ; les bibliothèques, par leurs missions de conservation mais aussi de médiation, apparaissent comme les institutions idéales pour faire connaître ce type de document au grand public, ce qui permettrait donc à la littérature populaire d'acquiescer une plus grande reconnaissance et donc une plus grande légitimité, deux critères qui la mèneraient au bout de son processus de patrimonialisation.

La situation du roman populaire en bibliothèques, en grande partie due à un engouement généralisé qui commence dans les années 1980, nous est cependant apparue comme étant en progressif recul – l'événement le plus symptomatique de ce dernier étant la fermeture de la Maison du Roman Populaire de l'Hay-les-Roses. La littérature populaire fait encore et toujours partie des « mauvais genres » et son intégration dans une culture médiatique excite encore et toujours les réticences, rejointes en cela par d'autres supports dédaignés ou trop mal connus, comme la bande dessinée, le manga ou encore les jeux vidéos... On peut relier les difficultés que connaissent les établissements valorisant les formes « anciennes » de paralittérature au problème de publics que posent leurs héritières aux bibliothèques de lecture publique, pour lesquelles il reste encore délicat de valoriser certains genres très développés et dynamiques (diversité de sous-genres, importance des publications et présence d'amateurs ou de « fans ») auprès d'un public qui ne les connaît que de manière superficielle tout en contentant leurs amateurs exclusifs. La valorisation des paralittératures actuelles participerait également à doter de légitimité leurs « ancêtres » du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, et permettrait, dans le même temps, aux lecteurs très engagés dans un genre ou dans un autre de ne plus se sentir traités de haut par les bibliothèques...

Si les solutions que nous avons pu proposer plus haut semblent utopiques, nous nous permettrons cependant d'insister sur le lien que peuvent entretenir les bibliothèques et les paralittératures. La présence de ces dernières sous une forme exhaustive et parfaitement respectueuse est difficile à mettre en place et peu compatible avec les exigences fonctionnelles d'un classement ; cependant, l'ère du numérique et la manière dont les bibliothèques doivent y opérer leur transition peut apporter, sinon de véritables solutions, du moins une nouvelle manière d'envisager le problème.

La valorisation numérique – numérisation, mais aussi blogs et expositions virtuelles – est ainsi encore balbutiante pour le domaine des paralittératures, mais apparaît comme une bonne piste pour continuer de valoriser, sous un jour nouveau, les collections de romans populaires ; d'autre part, le dynamisme des lecteurs de paralittérature sur internet (blogueurs, membres d'associations ou de forums, fanfiquiers, youtubeurs...) ne mériterait-il pas que les bibliothèques de lecture publique leur tendent la main ?

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Roman populaire, paralittératures

Association des Amis du Roman populaire, *Richesses du roman populaire de Balzac à Simenon. Exposition, Bibliothèque municipale Lyon La Part-Dieu du 7 mars au 27 avril 1985*. Lyon: Bibliothèque Municipale, 1985.

Association des Amis du Roman populaire, *Éditions populaires et littératures de masse, 19e-20e siècles. Catalogue de l'exposition organisée par la revue Le Rocambole et les Amis du roman populaire, du 5 au 20 avril 2003, Maison de la bibliophilie*. Maurepas: Association des amis du roman populaire, 2003.

Bibliothèque Nationale, *Les Mystères du rez-de-chaussée. Le Journal du feuilleton. Exposition, 5 juin-31 juillet 1987*. Paris: Bibliothèque Nationale, 1987.

ABLAMOWICZ Aleksander, *Le Roman populaire en France au XXe siècle*. Katowice: Uniwersytet Śląski, 1991.

ARTIAGA Loïc, dir., *Le roman populaire. 1836-1960. Des premiers feuilletons aux adaptations télévisuelles*. Paris : Autrement, 2008.

ARTIAGA Loïc et LETOURNEUX Matthieu, *Fantômas. Biographie d'un criminel imaginaire*. Paris, Les Prairies ordinaires, 2013.

CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean, dir., *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, Cercle de la Librairie, 1982-1986, 4 vol.

- Tome 3 : *Le temps des éditeurs : Du romantisme à la Belle Époque*

- Tome 4 : *Le livre concurrencé, 1900-1950*

BETTINOTTI Julia, *La corrida de l'amour : Le roman Harlequin*.

Montréal, UQAM, 1990.

BOYER Alain-Michel, *La Paralittérature*. Paris : PUF, coll. « QSJ », 1992.

BRETON Jacques, *Les collections policières en France : au tournant des années 1990*. - Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1992

COLIN Jean-Paul. *La Belle Époque du roman policier français. Aux origines d'un genre romanesque*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1999.

COMPÈRE Daniel dir, *Dictionnaire du roman populaire francophone*. Paris : Nouveau Monde Ed., 2007

CONSTANS Ellen, *Parlez-moi d'amour. Le roman sentimental, des romans grecs aux collections de l'an 2000*. Limoges: PULIM, 1999.

COUÉGNAS Daniel, *Introduction à la paralittérature*. Paris: Seuil, 1992.

DOURY-BONNET Julie, « Les littératures populaires », *BBF*, n° n°4, p. 131-132, 2004.

DUBOIS, Jacques, *Romanciers populaires du XIXe siècle*. Liège: Marche Romane, 1979.

FOUCHÉ Pascal, PÉCHOUIN Daniel et SCHUWER Philippe, *Dictionnaire encyclopédique du livre*. Paris, Cercle de la librairie, 2002.

KALIFA Dominique, *La Culture de masse en France, 1. 1880-1930*. Paris: La Découverte.

MOLLIER Jean-Yves, *Les Éditeurs français à l'assaut du marché de masse , dans Histoire des industries culturelles en France, XIXe - XXe siècles. Actes du colloque en Sorbonne, décembre 2001*. Paris, Association pour le développement de l'histoire économique, 2002.

MIGOZZI Jacques (dir.), *Le roman populaire en questions*. Limoges, PULIM, 1995.

NATHAN Michel, Éd., *Anthologie du roman populaire. 1836-1918*. Paris: Union générale d'édition, 1985.

OLIVIER-MARTIN, Yves, *Histoire du roman populaire en France, de 1840 à 1980*. Paris, Albin-Michel, 1980.

THOVERON, Gabriel, *Deux siècles de paralittérature. Lecture, sociologie, histoire*. Liège, Éditions du CEFAL.

TULARD, Jean, *Dictionnaire du roman policier*. Paris, Fayard, 2005.

VAREILLE, Jean-Claude, *Le roman populaire français, 1789-1914. Idéologies et pratiques*. Limoges, PULIM, 1994.

## Lectures et lecteurs populaires

CHARTIER Anne-Marie et HÉBRARD, Jean, *Discours sur la lecture. 1880-2000*. Paris, BPI, 2000.

MOLLIER Jean-Yves, *La Lecture et ses publics à l'Èpoque contemporaine. Essais d'histoire culturelle*. Paris, P.U.F., 2001.

NADDEO Étienne, « Les bibliothèques populaires du département de la Seine (1861-1945) | École nationale des chartes ». [En ligne]. Disponible sur: <http://www.enc-sorbonne.fr/fr/positions-these/bibliotheques-populaires-du-departement-seine-1861-1945>. [Consulté le: 19 juillet 2016].

RICHTER Noel, « Lecture populaire et lecture ouvrière. », *BBF*, p. 123-134, 1983.

ROBERTS Thomas J., *An Aesthetics of junk fiction*. Athens, University of Georgia press, 1990.

THIESSE Anne-Marie, « Mutations et permanences de la culture populaire : le cas de la lecture à la Belle Époque », *Annales E.S.C.*, vol. 39, n° 1, p. 71-81, 1984.

THIESSE Anne-Marie, « Mauvais genres : quelques réflexions sur la notion de lecture populaire », *Pratiques*, n° 54, p. p. 107-109, 1987.

THIESSE Anne-Marie, *Le Roman du quotidien. Lectures et lecteurs populaires à la Belle Époque*. Paris, Seuil, 2000.

### **Processus de patrimonialisation et problématiques liées à la conservation**

DAVALLON, Jean, « “Le Patrimoine – une filiation inversée ?” », *Espaces temps*, vol. 74, n° 1, p. 6-16, 2000.

DAVALLON, Jean, *Le Don du Patrimoine*. Paris, Hermes-Science Lavoisier, 2006.

ODDOS Jean-Paul, *La Conservation : principes et réalités*. Paris, Cercle de la librairie ; 1995. 405 p.

SÉGUIN Laurent, *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France L'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard*. Mémoire d'études, sous la direction de Frédéric Barbier, enssib, Villeurbanne, 2005.

### **Bibliothèques spécialisées et fonds de romans populaires en bibliothèque**

#### *Bibliothèque Européenne du Roman Populaire*

« B.E.R.P: Qu'est-ce que la B.E.R.P. ? » [Internet]. Disponible sur : <http://berp-laxou.blogspot.fr/2009/06/quest-ce-que-la-berp.html> [consulté le 22 septembre 2016].

« Présentation BERP » [Internet]. 2009. Disponible sur : [https://www.youtube.com/watch?v=NQtb-m\\_gbmM](https://www.youtube.com/watch?v=NQtb-m_gbmM). [consulté le 22 sept 2016]

ANSROUL André, *Mémoire pour demain. Mélanges en l'honneur de Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*. Laxou, Groupe Lorraine de l'Association des bibliothécaires français, 1995.

BRUTHIAUX, Pierre. « Laxou : Bibliothèque européenne du roman populaire », in *Patrimoine du bibliothèque de France ; vol. 3, Champagne-Ardenne, Lorraine : un guide des régions*. Paris, Payot ; 1995. p. 68-69.

GÉNELOT, Elisa. *La BERP et son public*, Mémoire de stage. Nancy, Institut Universitaire de Technologie ; 2002.

HENRY, Fabien. *La Place du roman populaire dans les logiques de mise en valeur. Le cas du statut de la Bibliothèque européenne du roman populaire dans la Médiathèque Gérard Thirion à Laxou* [Mémoire de stage]. Nancy, Institut Universitaire de Technologie ; 2002.

*Bibliothèque des littératures policières*

«La Bilipo : une bibliothèque pas si étrange... ». Disponible sur Savoirs CDI : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/conduire-des-projets/activites-pluridisciplinaires/travailler-autour-du-policier-au-cdi-des-pistes-a-explorer/la-bilipo-une-bibliotheque-pas-si-etrange.html> [consulté le 22 septembre 2016]

BOUZET, Ange-Dominique. « Boulevard du crime. Bibliothèque des littératures policières. » Libération. 19 oct 1995.

SCHOOFF, Kerstin « La bibliothèque des littératures policières (BILIPO) » [En ligne]. Disponible sur Europolar : [http://europolar.eu/europolarv1/11\\_bilipo\\_fr.htm](http://europolar.eu/europolarv1/11_bilipo_fr.htm) [consulté le 22 septembre 2016]

*Maison du Roman Populaire*

« L'Haÿ : la fermeture de la Maison du Roman populaire crée des remous », *leparisien.fr*, 13 octobre 2015 [En ligne]. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/l-hay-la-fermeture-de-la-maison-du-roman-populaire-cree-des-remous-13-10-2015-5182203.php>. [Consulté le : 3 novembre 2016].

« L'Haÿ : la fermeture de la Maison du Roman populaire crée des remous - le Parisien ». [En ligne]. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/l-hay-la-fermeture-de-la-maison-du-roman-populaire-cree-des-remous-13-10-2015-5182203.php>. [Consulté le 3 novembre 2016].

*Fonds de la bibliothèque populaire de Chambéry*

MANAVELLA Sophie, « L'édition populaire - Le roman à la Bibliothèque populaire ». [En ligne]. Disponible sur : [http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/Patrimoine/Connaitre/Autres%20lieux/Bibliotheque\\_populaire/Dossier%20documentaire/Le%20roman](http://www.bm-chambery.fr/opacwebaloes/Images/Paragraphes/Patrimoine/Connaitre/Autres%20lieux/Bibliotheque_populaire/Dossier%20documentaire/Le%20roman)

%20%C3%A0%20la%20Biblioth%C3%A8que%20populaire.pdf.[Consulté le : 6 septembre 2016].

MANAVELLA Sophie « Une “Bib » Pop » à Chambéry (1873-2009) – Bibliothèques populaires ». [En ligne]. Disponible sur : <https://bai.hypotheses.org/991>. [Consulté le : 7 novembre 2016].

### *Paralittératures en bibliothèque*

CODINE Florence, *À pied, à cheval, en fusée, la marche des sciences-fictions dans les bibliothèques françaises*, Mémoire d'études sous la direction de Clément Pieyre, ensib, Villeurbanne, 2012

VANY Romain, *Les Mauvais genres en bibliothèque publique : quelle place pour le roman sentimental paralittéraire ?* Mémoires d'études, sous la direction de Bruno Péquignot, ensib, Villeurbanne, 2013.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES.....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU DES FONDS SPÉCIALISÉS EN BIBLIOTHÈQUE</b>	<b>93</b>

## ANNEXE 1 : TABLEAU DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES

Nom	Description			Collections (quantitatives)				Politique documentaire		Valorisation		Publics	
	Type de bibliothèque	Localisation	Prêt	Nb de documents	Spécialisation ?	Noyau historique	Ressources scientifiques ?	Fonds clos ?	Acquisitions	Valorisation in situ ?	Présence sur Internet ?	Fréquentation	Type de publics
Bibliothèque des Littéraires Policières	Ville de Paris	5ème arrondissement (Paris)	Non		Littératures policières, crime, espionnage	Dépôt légal (Arsenal)	Oui	Non	Ancien dépôt légal ; service de presse des éditeurs, achats (y compris libraires anciens/bouquinistes), dons	Expositions, rencontres	Active		Tous publics
BERP	Dépend d'une association (ABERP), hébergé par une structure territoriale	Laxou	Non	Entre 20 000 et 22 000	Non	Collection privée	Oui	Non	Dons de particuliers	non	Présente mais inactive	faible	Spécialistes
Maison du Roman Populaire	Indéterminé (Maine ?)	L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne)	Oui		Non. Parallèles en tout genres	Inauguré en 2007	Oui	?		Oui (grâce à association des Amis de la Maison du Roman Populaire). Conférences, ateliers avec les jeunes/scolaires. Publication d'une revue (poker d'as). Journées portes ouvertes	Blog de l'Association des amis	Etablissement fermé	tous publics
BILLA – Centre Steeman	Double tutelle – commune et communauté Wallonie-Bruxelles	Chaudfontaine (Wallonie. Près de Liège)			Non. Parallèles en tout genres	Collection de Jean Marie Gratson	Oui	Non. Dérèglement important		Oui : expositions, rencontres, séminaires de l'imaginaire, fournit des expos/animations à bibliothèques	Blog, page facebook	bonne	tous publics
Espace Jules Verne (Maison d'auteurs)	Musée (municipal)	Yverdon-les-bains (canton de Vaud)	Non		Littératures de l'imaginaire (surtout science-fiction)	Oui collection de Pierre Versins (pour le musée). Collection de Jean-Michel Margot (2003). Espace Jules Verne inauguré en 2003		Non	collectionneurs privés + acquisitions	Action culturelle et musée. Expos temporaires, ateliers, etc.	site		tous publics (entrée payante) + chercheurs (pour l'espace Jules Verne, habilitation à consulter les livres)



## ANNEXE 2 : TABLEAU DES FONDS SPÉCIALISÉS EN BIBLIOTHÈQUE

Nom	Description			Collections (quantitatives)			Politique documentaire		
	Type de bibliothèque	Localisation	Prêt	Nb de documents	Spécialisation ?	Noyau historique	Ressources scientifiques ?	Fonds clos ?	Acquisitions
Fonds de la Bibliothèque Populaire	Structure territoriale	Chambéry	Non	6200	Non	Bibliothèque Populaire de Chambéry (transfert des fonds à la fermeture après élimination des documents post 1945)	Non (ou embryonnaire) mais volonté de les développer	Oui	Aucune
Fonds Ellen Constans	SCD	Limoges	Non		Littératures sentimentales	Collection privée, archives	Oui	Non mais très peu de nouvelles acquisitions	Dons de particuliers
La Noiraude	Bibliothèque Municipale (Région Bretagne)	Pordic	Oui		Nouvelle noire et policière		Oui ( surtout des revues)	Non	Acquisitions de la bibliothèque
Fonds Paul Féval père et fils	BMC	Rennes	Non	970	fonds d'écrivain		non		
Centre d'études Verniennes	Musée (lié à la BMC)	Nantes	Non		autour de l'oeuvre de Jules Verne	fonds Jules Verne de la BMC de Nantes : Fonds issus de la bibliothèque + acquisitions postérieures (dont manuscrits autographes)	oui		
Fonds Dautrety	AD	Chaumont	Non	environ 400	première guerre mondiale (y compris romans)	collection privée (Pierre Dautrety et ses deux fils)	oui	oui	
Fonds de romans populaires (Fayard, Tallandier)	BM (territoriale)	Belfort	Non	889	collections de romans populaires (Fayard, Tallandier) ante 1950	origine inconnue	non	oui	
Bibliothèque Populaire (Romilly)	Médiathèque intercommunale	Romilly sur Seine	Non	environ 600	périodiques, quelques romans	D'abord une bibliothèque scolaire, devient bibliothèque populaire en 1867. Enrichi par don de la Bibliothèque des Amis de l'instruction.	non	oui	

Nom	Description			Collections (quantitatives)			Politique documentaire		
	Type de bibliothèque	Localisation	Prêt	Nb de documents	Spécialisation ?	Noyau historique	Ressources scientifiques ?	Fonds clos ?	Acquisitions
Bibliothèque Populaire (Romilly)	Médiathèque intercommunale	Romilly sur Seine	Non	environ 600	périodiques, quelques romans	D'abord une bibliothèque scolaire, devient bibliothèque populaire en 1867. Enrichi par don de la Bibliothèque des Amis de l'instruction.	non	oui	
Bibliothèque Populaire (Asnières)	BM (territoriale)	Asnières sur Seine	Oui, mais certains documents sont exclus du prêt	35 000 notices cataloguées		Bibliothèque active entre 1871 et 1976	non	oui	
Bibliothèque Populaire (Dieppe)	BM (territoriale)	Dieppe	Non mais PEB	2477		Présence de 21 Bibliothèques Populaires dans l'arrondissement de Dieppe entre 1867 et 1970s. La dernière verse son fonds à la médiathèque en 1983.	non	oui	
Fonds Claude Benoit	BMC	Bibliothèque Carnegie, Reims	Oui, seulement pour ouvrages de moins de 40 ans	2300	Littérature nord américaine dont 75 % de romans policiers et un peu de Science-Fiction.	Collection privée de Claude Benoit, professeur de lettres (Université de Reims) et critique de cinéma	oui	oui	
Fonds Victor Claude	BM	Bibliothèque Jacques Lacarrière, Auxerre	non	1350	lecture grand public dont romans d'aventures mais aussi ouvrages documentaires (XIXe siècle)	Victor CLAUDE (Evreux, 1819 – Auxerre, 1893), vérificateur des poids et mesures à Auxerre, conseiller municipal, bibliothécaire adjoint, poète et membre de la Compagnie des Bourguignons salés. Il a légué sa collection à la bibliothèque d'Auxerre.	non	oui	

Nom	Description			Collections (quantitatives)			Politique documentaire		
	Type de bibliothèque	Localisation	Prêt	Nb de documents	Spécialisation ?	Noyau historique	Ressources scientifiques ?	Fonds c'los ?	Acquisitions
Romans policiers (Dépôt Légal)	BMC	Bibliothèque Carnegie, Reims	Oui, seulement pour ouvrages de moins de 40 ans	20064	romans policiers issus du dépôt légal de la BNF entre 1983 et 2006	1973 : création de l'OULIPO à Reims, en 1979 1er festival international de roman policier animé notamment par Jacques Baudou : ces initiatives motivent le choix de la BnF de confier les documents du dépôt légal	oui	oui pour le Dépôt Légal	
Romans policiers	BMC	Bibliothèque Carnegie, Reims	Oui, seulement pour ouvrages de moins de 40 ans	accroissement d'année en année	Littérature noire et policière	Fonds s'est enrichi à partir de celui du dépôt légal.	oui		les nouveautés de la bibliothèque viennent compléter le fonds (achats exhaustifs) et dons (comme celui de Claude Benoit)
Fonds de Science Fiction	BMVR	Châlons en Champagne	Aucun	18 mètres linéaires	Science Fiction	Désherbage des fonds de littérature de Troyes, Reims, Chaumont	non	peu de perspective d'accroissement	

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE ROMAN POPULAIRE .....</b>	<b>15</b>
<b>Qu'est-ce que la littérature populaire ? .....</b>	<b>15</b>
<b>Édition et éditeurs populaires .....</b>	<b>16</b>
<i>Naissance de l'édition populaire .....</i>	<i>16</i>
<i>Âge d'or et mutations .....</i>	<i>17</i>
<i>Bons livres et mauvais livres : les publics du roman populaire .....</i>	<i>18</i>
<b>Une forme moderne du roman populaire ? .....</b>	<b>18</b>
<b>Défense et illustration des « mauvais genres ».....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEU DES COLLECTIONS DE ROMANS POPULAIRES FRANCOPHONES.....</b>	<b>21</b>
<b>Bibliothèques spécialisées.....</b>	<b>21</b>
<i>La Bibliothèque Européenne du Roman Populaire (BERP).....</i>	<i>21</i>
<i>La Bibliothèque des Littératures Policières (Bilipo).....</i>	<i>23</i>
<i>La BILA (Chaufontaine).....</i>	<i>25</i>
<i>La Maison du Roman Populaire (L'Hay-les-Roses).....</i>	<i>26</i>
<i>Un cas à part : les bibliothèques de musées.....</i>	<i>26</i>
<b>Quelques exemples de fonds spécialisés.....</b>	<b>28</b>
<i>Brève typologie des fonds spécialisés .....</i>	<i>28</i>
<i>Le fonds Ellen Constans (SCD de Limoges) : un fonds de collectionneuse...29</i>	<i>29</i>
<i>Le fonds de la Bibliothèque Populaire de Chambéry (Médiathèque Jean- Jacques Rousseau) : l'héritage d'une bibliothèque populaire .....</i>	<i>30</i>
<i>La Noiraude (Médiathèque de l'Ic, Pordic) : un fonds littéraire spécialisé</i>	<i>31</i>
<b>Le roman populaire dans les fonds non-spécialisés : une présence difficile à quantifier .....</b>	<b>31</b>
<i>Le cas de la Bibliothèque Nationale de France .....</i>	<i>32</i>
<i>La présence du roman populaire et de la paralittérature dans les collections de lecture publique .....</i>	<i>33</i>
<b>Bilan .....</b>	<b>34</b>
<i>Une apparente diversité .....</i>	<i>34</i>
<i>Un public en grande partie spécialisé .....</i>	<i>35</i>
<i>Un climat difficile .....</i>	<i>35</i>
<b>CHAPITRE 3 : LE ROMAN POPULAIRE AU COEUR DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION .....</b>	<b>37</b>
<b>Le roman populaire, candidat à la patrimonialisation ? L'apport du cadre législatif et théorique.....</b>	<b>37</b>
<i>Les textes de loi .....</i>	<i>37</i>
<i>Patrimoine et patrimonialisation : aspects théoriques .....</i>	<i>38</i>
<b>Un processus de patrimonialisation ? L'enseignement des pratiques professionnelles .....</b>	<b>40</b>
<i>Les conditions de communication et de consultation, un indice de la patrimonialisation du roman populaire .....</i>	<i>40</i>
<i>Les critères de sélection .....</i>	<i>41</i>
<i>Critères matériels, critères intellectuels.....</i>	<i>43</i>
<i>Un objet en voie de patrimonialisation ? .....</i>	<i>44</i>

<b>CHAPITRE 4 : CONSERVER ET VALORISER LE ROMAN POPULAIRE</b>	<b>48</b>
.....	48
<b>Des problématiques spécifiques de conservation</b> .....	<b>48</b>
<b>La valorisation, créatrice de reconnaissance</b> .....	<b>49</b>
<i>Les contenus produits par la bibliothèque</i> .....	49
<i>La valorisation scientifique</i> .....	50
<i>La numérisation et la présence numérique</i> .....	50
<i>L'action et la médiation culturelles</i> .....	51
Une action culturelle variée.....	51
Nostalgie sentimentale et expertise scientifique.....	51
<b>CHAPITRE 5 : PRÉPARER LE PATRIMOINE DE DEMAIN : POUR UNE PATRIMONIALISATION COMPLÈTE DU ROMAN POPULAIRE ?</b> .....	<b>55</b>
<b>Le manque de légitimité des paralittératures : une situation impossible à résoudre ?</b> .....	<b>55</b>
<b>Roman populaire et lecture papier : un type de document en voie de disparition ?</b> .....	<b>58</b>
<b>Quelles solutions ?</b> .....	<b>59</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>63</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>69</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>77</b>